

BULLETIN
MUNICIPAL
de

1982-83



SERMAISE : LA MAIRIE

(Photo : J. Généro)

SERMAISE

le mot du maire

Au début de ce bulletin, j'aime à exprimer chaque année, en quelques mots, ma pensée profonde à la lumière des événements de l'année écoulée.

De toutes parts on entend que nous vivons actuellement des temps difficiles.

Depuis ma prime jeunesse, j'ai toujours entendu ce même refrain. Il est sincère lorsqu'il émane de ceux qui souffrent réellement, il est moins crédible lorsqu'il vient de ceux qui ne manquent de rien...

Malgré le changement proclamé haut et fort on peut constater que les français mènent une vie comparable à celle des années précédentes. Un gros point noir cependant : le chômage, plaie française, mais aussi européenne et même mondiale, provoquée par une surproduction, elle aussi mondiale, et surtout venant de pays dont les conditions de vie ne sont pas les mêmes que chez nous.

Une vie matérielle plus facile, c'est ce que nous avons connu jusqu'ici, et c'est ce souci de confort qui a été notre principale occupation depuis deux décennies au détriment de notre vie artistique et culturelle dans ce pays qui est pourtant un des berceaux de la civilisation, et qui détient un patrimoine universel considérable.

Nous n'avons plus conscience de nos racines. La Nation est faite de nos campagnes, de nos cités, de nos provinces, et la France est notre village parce qu'elle est la somme de toutes les communautés d'existences que l'Histoire nous a léguées.

Il n'y aura plus de France demain sans un approfondissement de nos racines chrétiennes, si nous ne retrouvons pas avec le sens de la vie la volonté de transmettre, avec la vie, l'héritage culturel qui nous vient du passé.

C'est pourquoi je pose la question de savoir si nous devons continuer à nous enfoncer dans ce confort procuré par cette société de consommation, pour nous retrouver un jour sans âme et sans défense, prêts à être colonisés par ceux qui au nom d'une foi, d'un idéal, sauront nous mettre en esclavage.

Il est grand temps de réagir, car c'est dans un sursaut national et patriotique que nous retrouverons nos vraies valeurs, et que nos enfants pourront reprendre le flambeau de la France éternelle.

Bonne fin d'année à vous tous et meilleurs vœux !

Georges DEBONO

Au terme de ce mandat, je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal de Sermaise qui m'ont apporté tout leur appui et toute leur confiance au cours de ces six années.

Ils m'ont permis par leur bon sens, par leur étroite collaboration et par leur aide, de continuer et de mener à bien ce que j'avais entrepris voilà 18 ans.

Aujourd'hui, Sermaise est cité dans le département de l'Essonne comme une commune rurale modèle qui a su, tout en augmentant raisonnablement sa population, préserver son environnement et son caractère champêtre.

**le Maire,
Georges DEBONO**

le budget communal

Le budget d'une commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. J'espère que cet article permettra à tous d'y voir plus clair et de comprendre mieux la gestion de la commune.

I - LES MECANISMES BUDGETAIRES

Chaque année le Conseil Municipal vote le budget communal qui consiste en une prévision de l'ensemble des recettes et des dépenses sur proposition du Maire qui le prépare et en est l'agent d'exécution. La réalisation matérielle des opérations est effectuée par le Receveur Municipal qui assure les encaissements et les paiements.

Les documents comptables soumis à l'approbation des conseillers municipaux sont les suivants :

1. Deux documents prospectifs : le budget primitif et le budget supplémentaire.

a) Le budget primitif

C'est l'acte de prévision des recettes et dépenses en début d'année. Une commune ne peut rien entreprendre qui n'ait d'abord été inscrit dans le "budget primitif" (c'est-à-dire budget principal). D'où l'importance de cet acte de prévision où la moindre dépense, la plus infime recette, sont cataloguées à l'avance. Le budget est préparé par l'administration communale et le Maire et il doit être en équilibre : recettes et dépenses doivent se balancer exactement.

b) Le budget supplémentaire.

Soumis en cours d'année et permet de faire des ajustements nécessaires, en prenant en compte des recettes qui n'avaient pu être déterminées exactement en début d'année ou des dépenses imprévisibles. Comme le budget primitif, il doit être en équilibre.

2. Deux documents rétrospectifs : le compte de gestion et le compte administratif.

Prévoir les dépenses et les recettes, c'est bien, mais il faut aussi "faire ses comptes", contrôler ce qui a été réellement dépensé et perçu. C'est l'objet de ces deux documents importants.

a) Le compte de gestion.

Est établi par le receveur trésorier municipal ou le percepteur (ici pour Sermaise, c'est le Percepteur de Dourdan). Il centralise toutes les opérations de paiement ou d'encaissement réalisées.

b) Le compte administratif, tenu au nom du Maire qui présente le bilan financier de l'année écoulée.

L'ordonnateur c'est le Maire, le Comptable c'est le Percepteur dont la comptabilité est contrôlée régulièrement par la Cour des Comptes qui peut critiquer, au besoin, à l'occasion de ce contrôle, la gestion municipale.

En fin d'exercice, le compte de gestion doit coïncider exactement avec le compte administratif du Maire.

Tous ces documents sont publics et lorsque le budget a été voté par le Conseil Municipal, il est transmis au Préfet.

II - LES SECTIONS DU BUDGET

Le budget communal est séparé en deux parties distinctes :

1. La section de fonctionnement

C'est la partie qui comprend les recettes ordinaires, c'est-à-dire celles que la commune perçoit régulièrement chaque année et les dépenses de fonctionnement courant.

Normalement, les recettes sont égales ou supérieures aux dépenses de fonctionnement : la différence sera utilisée pour alimenter la section d'investissement.

La section de fonctionnement doit être présentée en équilibre comptable exact des recettes et des dépenses.

2. La section d'investissement.

. Les recettes y sont constituées :

– par le "prélèvement pour dépenses d'investissement" (c'est-à-dire l'excédent de la section de fonctionnement).

– par les subventions obtenues et le montant des emprunts que la Commune a contractés afin de financer ses réalisations nouvelles.

. Les dépenses y sont constituées par le remboursement du capital des emprunts et par les sommes consacrées par la Commune à des acquisitions de terrain, des travaux immobiliers, de grosses réparations et tout ce qui concerne les travaux d'équipement.

III - LES RECETTES

Elles se divisent en deux groupes : Fonctionnement et Investissement.

1. Les recettes de fonctionnement comprennent des recettes non fiscales et des recettes fiscales.

a) Recettes non fiscales.

- Les recettes diverses ou produit de l'exploitation. Elles correspondent généralement à un service rendu.
- Les recettes tirées du patrimoine communal (loyer des propriétés communales, produit des droits de chasse, de pêche, etc...)
- Les sommes versées par l'Etat : Dotation globale de fonctionnement notamment.

b) Recettes fiscales.

- Les recettes fiscales directes : ce sont les impôts locaux qui sont au nombre de quatre :
 - . Taxe Foncière sur les propriétés bâties,
 - . Taxe foncière sur les propriétés non bâties,
 - . Taxe d'Habitation,
 - . Taxe Professionnelle.
- Les recettes fiscales indirectes : il s'agit de taxes diverses perçues :
 - . soit à l'occasion de certaines transactions,
 - . soit à l'occasion de services rendus par la Commune.

2. Les recettes d'investissement :

- a) L'auto-financement* : C'est le "jeu d'écriture" par lequel la Commune fait glisser l'excédent de sa section de fonctionnement sur sa section d'investissement.
- b) L'emprunt* : contracté auprès des Caisses d'Epargne, de la Caisse des Dépôts et consignations et complémentaiement sur le marché financier (Crédit Agricole par exemple).
- c) Les subventions* : qui sont versées par l'Etat, la Région ou le Département.

IV – LES DEPENSES

Elles se divisent aussi en deux groupes :

1. Les dépenses de fonctionnement ou dépenses ordinaires. Pour la plupart ce sont les dépenses en général obligatoires, liées au fonctionnement des équipements collectifs (70 à 80 % du total des dépenses de fonctionnement) :

- . Administration générale, sécurité, voirie, services communaux, entretien des propriétés communales, assistance, prévoyance sociale, salubrité et santé.

Par ailleurs, la Commune peut jouer sur des actions découlant de sa capacité d'initiative (20 à 30 % des dépenses de fonctionnement) :

- . Subventions aux œuvres et organismes d'utilité communale, cotisations diverses, etc...

2. Les dépenses d'investissement : ce sont essentiellement :

- Le remboursement en capital des emprunts,
- Les acquisitions de biens durables (terrains, véhicules, mobilier, etc...)
- Les travaux neufs ou grosses réparations.

Yves Duchon
Adjoint au Maire
Président de la Commission des Finances



commission de la voirie

ASSAINISSEMENT

Avec le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture (D.D.A.), à partir du collecteur intercommunal (au bord de l'Orge), les travaux :

1^o se divisent en quatre tranches :

1^e tranche

Du collecteur intercommunal à la montée du Mesnil, en passant par la rue des Roseaux et la rue des Sources : travaux achevés.

2^e tranche

Le Mesnil : travaux en cours.

3^e tranche

Prolongation du collecteur jusqu'à Blancheface par le chemin de l'Amiral de Graville.

4^e tranche

Blancheface.

L'assainissement des hameaux qui, dans un premier temps, n'avait pu se faire en réseau séparatif (eaux usées et eaux pluviales) va maintenant être réalisé et apportera un meilleur service en supprimant les inconvénients de la fosse septique et du plateau bactérien.

L'ancien collecteur restera en place et recueillera uniquement les eaux de pluies.

2^o Après ces quatre tranches, il restera encore :

– la partie basse de la rue des Sources.
le tracé est toujours à l'étude de la D.D.A.

– le hameau de Mondétour

Ces derniers travaux correspondront à la fin d'un gros investissement.

3^o L'assainissement du Hameau de MONFLIX n'est pas hors de nos préoccupations, mais sa réalisation ne pourra être possible qu'avec la collaboration de la Commune de Villeconin.

Des contacts ont déjà été établis avec M. le Maire de Villeconin à ce sujet.

Nous essayons également de résoudre le problème posé par les ORAGES avec des masses d'eau importantes qui proviennent non seulement de notre Commune, mais de toutes les pentes des communes avoisinantes.

Il est difficile de capter l'eau pour l'emmener vers la rivière qui se remplit déjà avec une incroyable rapidité créant un engorgement. Mais nous cherchons la solution la plus efficace possible pour un prix de revient le plus raisonnable possible.

4^o Travaux en projet

Sortie de Blancheface - Route de Sermaise.

Evacuation par temps d'orage. Travaux qui seront faits en concertation avec les riverains et la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.)

Il restera également à faire :

– Réfection des bords de la chaussée et pose de bordures Route des Maugrenautes à Mondétour.

– D 148 - Nous ne pouvons entreprendre des travaux sur une Départementale. Nous avons demandé à la D.D.E. une amélioration de la chaussée et de l'écoulement des eaux de pluie à Montfrix. Malgré notre insistance, nous n'avons toujours pas de réponse favorable.

– Eglise - Afin d'éviter la stagnation des eaux, nous avons, avec le concours des Bâtiments de France, fait poser des gouttières qui seront reliées au collecteur qui passe dans le village.

GAZ

Parallèlement aux travaux d'assainissement, se font les travaux d'installation du gaz. Malheureusement nous n'avons pu obtenir une coordination entre le Gaz de France et la Direction de la D.D.E. Et malgré tous nos efforts : on creuse, on pose, on rebouche... et on recommence, ce qui n'arrange ni nos routes ni leurs riverains.

une petite mise au point

J'ai entendu au cours de l'année plusieurs opinions différentes concernant le conseil municipal et les conseillers municipaux.

Je désire faire le point à ce sujet :

Comme vous le savez le conseil municipal est composé du maire, des adjoints et des conseillers.

L'ensemble du conseil municipal a seul le pouvoir des décisions à prendre concernant les différents projets à réaliser dans la commune proposés par le maire avec l'avis des commissions compétentes. Les décisions sont prises après délibération et vote à la majorité des présents.

Le maire est alors chargé de l'exécution des décisions prises en conseil municipal qui lui donne pouvoir de signer toutes pièces se rapportant à l'exécution du projet. Il est en outre personnellement responsable pécuniairement et pénalement de la gestion financière de la commune, ce qui veut dire que s'il fait des erreurs, il peut être condamné devant un tribunal administratif, et cette condamnation peut aller jusqu'à la mise en cause de ses biens personnels. C'est la raison pour laquelle, après avoir présenté chaque année son compte de gestion au conseil municipal, il quitte la séance pour permettre aux conseillers le soin de s'exprimer librement, et de formuler toutes observations sur la gestion financière de la commune au cours de l'année.

En dehors des séances du conseil municipal les conseillers n'ont pas à intervenir dans la gestion des affaires municipales qui sont sous la seule responsabilité du maire, remplacé en cas d'empêchement par le premier adjoint, qui, à son tour est remplacé par le deuxième adjoint, et ainsi de suite...

Par contre, les conseillers qui font partie des commissions se réunissent à la demande du maire pour étudier un dossier et donner leur avis sur le projet qui sera ensuite soumis en séance du conseil municipal.

Les commissions n'ont pas pouvoir de décision, elles émettent un avis, favorable ou non, et exposent leur point de vue devant le conseil municipal qui, seul, a le pouvoir de décider.

Le maire a aussi le pouvoir de prendre des arrêtés dans des cas d'urgence, et c'est aussi par arrêté qu'il crée un emploi, le conseil municipal étant chargé d'en fixer le salaire.

Si je fais cette petite mise au point, c'est parce que j'ai entendu certaines réflexions mettant en doute l'efficacité de certains conseillers municipaux.

Je rappelle que le rôle du conseiller municipal est de "conseiller" le maire dans son action et d'exprimer son point de vue sur les affaires communales au cours des séances qui se terminent par un vote après délibération.

Mais le conseiller municipal, en dehors des séances de conseil n'a aucun rôle à jouer dans la gestion de la commune, en dehors de son action dans les commissions municipales dont il fait partie, et d'une mission dont le maire pourrait le charger.

▲

▲ ▲

transport scolaire pour Dourdan

note aux parents

Etant donné l'augmentation importante des transports scolaires vers DOURDAN, et les difficultés que nous avons eues pour trouver un transporteur acceptant de faire les circuits de SERMAISE,

nous nous voyons dans l'obligation, comme le font les communes environnantes, de vous demander une participation de 100 F par élève, et par an.

Le recouvrement de cette participation se fera en fin d'année scolaire.

HORAIRES

1) 8 h 10 SERMAISE

Retour Départ DOURDAN : 16 h, 17 h et 18 h.

2) 7 h 55 MONTFLIX

8 h 00 LE MESNIL

8 h 02 BLANCHEFACE

8 h 07 MONDETOUR

MERCREDI et SAMEDI MATIN :

horaire légèrement avancé

Mercredi 13 h 15

Samedi 13 h 15

NOTA : Nous vous rappelons que suivant les difficultés de la circulation, le car est susceptible de passer 5' à l'avance ou 5' en retard sur l'horaire.

En conséquence, il est indispensable que vos enfants soient présents à l'arrêt du car 5' en avance sur l'horaire.

CHANGEMENT D'ITINÉRAIRE DU CAR SCOLAIRE COMMUNAL POUR LE RAMASSAGE DES ENFANTS DES ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE

Après avoir examiné les modalités de ce changement, en accord avec les délégués élus des Parents d'Elèves, nous avons pris, d'un commun accord, la sage décision de ne rien modifier pendant la période d'hiver, le car devant être garé la nuit dans un lieu chauffé, situé à l'opposé du premier arrêt envisagé.

Nous envisageons donc la modification du parcours à compter du troisième trimestre, le jour de la rentrée.

ITINÉRAIRE DU PARCOURS INVERSE

DÉPART :

8 h 05 SERMAISE

8 h 09 BELLANGER

8 h 13 MERCERIE

8 h 18 LA RACHEE

8 h 20 LA CHARPENTERIE

8 h 25 SERMAISE

2ème TOUR :

8 h 27 SERMAISE

8 h 32 LA BRUYERE

8 h 37 MONDETOUR

8 h 40 MONTFLIX

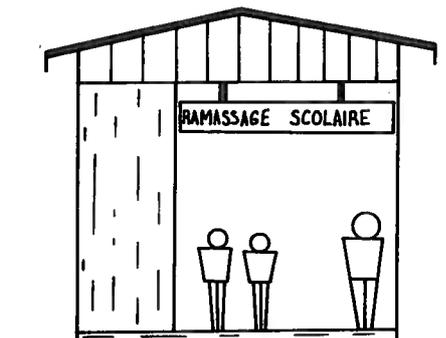
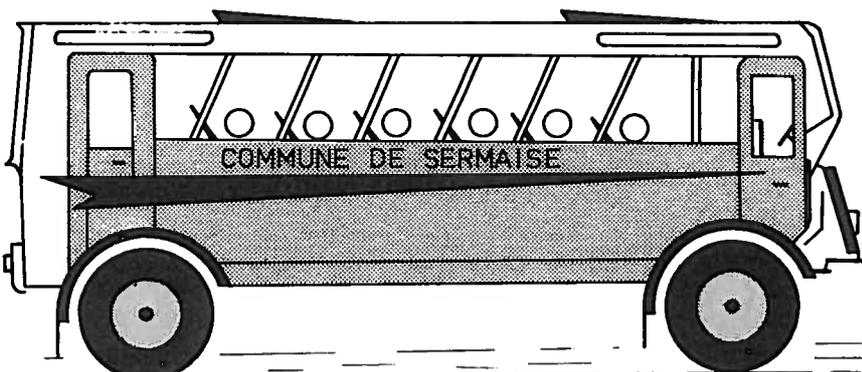
8 h 46 LE MESNIL

8 h 49 LE MESNIL

8 h 50 BLANCHEFACE

8 h 52 BLANCHEFACE

9 h 55 SERMAISE



les fêtes à sermaise

- fête de la Saint-Georges les 24 et 25 avril 1982
- voyage à La Rochelle les 21 et 22 mai 1982
- méchoui le 26 juin 1982

Comme chaque année, la tradition veut que nous fêtons le Saint Patron de notre village qui est **Saint-Georges**. Cela n'a rien à voir avec le prénom de notre maire !

Cette année la charmante Carole Cahohard, élue Rosière 1982 par le Conseil Municipal, était accompagnée par Marc Vandebeuque. Elle était au centre de cette fête, entourée des majorettes des Ulis et des habitants de Sermaise et de ses hameaux, venus très nombreux pour la circonstance.

Voyage à La Rochelle : notre sortie fût très réussie. Elle nous permit de découvrir les beautés du pays charentais et d'apprécier ses spécialités.

Méchoui : notre méchoui a suivi cette année lui aussi la mode de la décentralisation. Mais c'est toujours un nombre important de personnes qui se sont précipitées pour participer à cette soirée campagnarde, où, comme tous les ans, la joie et la bonne humeur sont les principaux atouts de cette réussite. C'est aussi grâce à tous les membres de ce comité qui pour la circonstance doivent se dépenser sans compter et souvent pendant une semaine.

Notre "sortie spectacle" remportant toujours un immense succès, a été cette année un triomphe. C'est avec deux cars que nous nous sommes rendus à Paris, l'un pour le spectacle d'Annie Cordy et Christian Marin dans "Envoyez la musique", l'autre pour Pierre Doris et Maurice Baquet dans "Sado et Maso".

Deux spectacles à mourir de rire pendant deux heures.

Pour terminer la soirée, tout le monde se retrouva dans la salle du restaurant "La Choie d'Alsace" devant une délicieuse choucroute.

L'année 1982 se termine. Vive l'année 1983 et bonnes fêtes à tous.

Le Comité des Fêtes

rosière de sermaise 1982



Au cours de sa séance du 17 avril, le Conseil Municipal a élu Rosière de Sermaise :

*Mademoiselle Carole CALHOARD
rosière de Sermaise 1982*

Chère Mademoiselle,

C'est un grand honneur pour nous d'accueillir aujourd'hui dans notre mairie la 72^e Rosière de Sermaise. C'est en effet en 1910 que Monsieur Jourdain, habitant du Mesnil, a institué un legs destiné à récompenser une jeune fille méritante de la Commune.

C'est donc à vous que revient cette année l'honneur d'être Rosière de Sermaise.

Née à Digoïn en Saône et Loire, vous habitez le hameau de Mondétour depuis 11 ans.

Vous avez suivi les cours de notre école communale puis ceux du lycée de Dourdan, et vous avez passé avec succès un CAP de coiffure. Et depuis quelques mois vous travaillez à Paris en faisant courageusement, tous les jours, le trajet aller et retour par le train, ce qui ne vous empêche pas d'aider votre mère dans les soins ménagers quand vous rentrez du travail.

Qu'il me soit permis d'associer vos parents à cette récompense. Venus de loin, ils ont su s'adapter à Sermaise et sont très estimés dans la commune.

Vous avez donc toutes les qualités pour recevoir le legs Jourdain que je vais me faire un plaisir de vous remettre en même temps que ces quelques fleurs.

Tout le Conseil Municipal vous adresse ses vives félicitations.

Vive la Rosière de Sermaise 1982 !

enfin, le revoilà ! mais... qui donc ? le méchoui!

En effet, le méchoui fait maintenant partie intégrante des festivités de Sermaise et, à partir de Pâques, on entend souvent demander à la Mairie : y aura-t'il un méchoui cette année ? Quand ? Vous voyez que cette sympathique réunion est maintenant entrée dans la tradition. Pour le cinquième méchoui, changement complet de lieu et de décor : en effet, c'est à Mondétour, sous un hangar, que 400 convives prirent place. Ce grand hangar ressemblait à un immense restaurant et il avait surtout l'avantage d'être bien couvert, car, quelle qu'en soit la date, il pleuvait.

Bien que la "Rôtissoire" ait obligatoirement été placée dehors, le service, pour nos petites serveuses, légères comme des libellules, fut grandement facilité par la proximité et de cette "Rôtissoire" et de la cuisine, à l'opposé car, astucieusement disposée, une tente

faisait office de cuisine et, jouxtant cette tente, la voiture d'approvisionnement, on a même réussi l'exploit de nous servir des flageolets chauds ; bravo aux organisateurs.

En raison de ce qui précède, le repas a été rapidement servi et dès 22 heures, les danseurs étaient déjà en piste.

Compliments aux quinquagénaires qui dansaient la valse à l'envers !

Au milieu de cet envoi de fleurs, une petite critique : la sonorisation, toujours trop forte – sauf une année – l'assistance n'est pas composée de sourds !! Dès que la danse commence, finie la conversation avec les voisins.

Au risque de me répéter, chaque année j'admire ceux qui contribuent à la réalisation de cette fête. Merci mille fois à tous ceux qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine et nous espérons bien nous retrouver en 1983.

L. Gailledreau

la classe de neige

LA PREMIÈRE LEÇON DE SKI

Je mets, avec difficulté, mes skis sur mon dos, pour aller sur la piste. Une fois arrivée, je chausse mes skis. Je fais le chasse-neige, mais aussitôt je tombe. Quand je suis relevée, je descends une légère pente, et recommence ainsi trois fois. Mais il fallait revenir au chalet. Alors, je prends mes skis et pars.
Aude, Cyrille, Kathy

LA PROMENADE

Après être arrivés, nous avons déjeuné. Puis, nous sommes allés nous promener jusqu'à Crest-Voland. En remontant, les monitrices nous ont fait arrêter devant quelques pentes glissantes. Nous avons glissé pendant une demi-heure. Nous avons continué notre route, jusqu'au chalet.
Marie et Claire



Photo : Photo-Club Sermaise

Après une marche, les skis sur l'épaule, nous arrivons sur la piste. Nous chaussons nos skis. Notre équipe monte au télé-ski, après quelques recommandations du moniteur. Arrivés sur la butte, nous descendons les skis parallèles, en nous suivant en file indienne. Les premiers attendent les derniers. Les chutes sont nombreuses. Deux heures se passent ainsi. Fatigués, nous déchaussons et rentrons au chalet, fiers de nous.
Isabelle Refait, Sandrine, Nathalie

L'ARRIVÉE

Dès que nous arrivons, tout le monde est excité. Nous passons sous des tunnels, sur les ponts qui nous font peur. On a l'impression que d'épaisses couches de neige nous tombent dessus. Nous sommes au Carnix. Personne n'est réveillé. Nous attendons au moins dix minutes. Bientôt, nous apercevons Monique. On fait glisser les valises et les sacs de voyage jusqu'au chalet. Puis, nous montons aux chambres nous reposer.
Philippe, Evelyne.



LA MONTAGNE

La montagne est une beauté
Avec sa douce neige blanche
Elle est fragile, il faut l'entretenir.
On ne doit pas trop glisser dessus,
Nous pourrions la salir.
Le soleil et le vent, eux, la rendent
Plus naturelle qu'une rose rouge.
Elle est fragile, il faut l'entretenir.
Sophie

La neige est tombée !
Elle a tout recouvert.
Les volets fermés !
Tout le monde est isolé.
Tranquilles auprès du feu,
Les enfants sont joyeux.
Le soir est arrivé,
Il est l'heure de se coucher.

LA BALADE DU DIMANCHE

Chaque dimanche, de bonne heure, Monique, notre monitrice, vient nous sortir de notre lit. Aujourd'hui, nous n'avons pas classe, nous faisons plusieurs glissades avant de prendre notre petit déjeuner. Le ventre bien rempli, nous allons nous changer bien chaudement, pour une grande balade en montagne. Nous avons marché, très longtemps, à travers les bois, le sac de goûter sur le dos. Nous arrivons chez un sculpteur qui nous montre ses ouvrages. La visite terminée, nous glissons quelquefois avant de goûter, et de rentrer au chalet.
Sophie



Photo : Photo-Club Sermaise

LA MONTAGNE
 Avec la neige
 Tu recouvres tes collines
 Avec tes monts
 Tu vois passer les alpinistes
 Avec tes tunnels
 Tu rejoins l'Italie
 Avec tes fleurs
 Tu recouvres ta verdure
 Avec toi
 Les animaux
 Sont tous heureux
 Christelle Taillandier

LE TRAVAIL DU FERMIER

Le fermier nettoie deux fois par jour l'étable. En été il a plus de travail qu'en hiver. Il donne deux fois par jour du fourrage. La paille et le foin et le fourrage viennent des prés et des champs qui sont autour des fermes. Il cultive très peu les champs. Le fermier a 26 ha. Il a beaucoup de pâturages. Il faut deux personnes pour s'occuper d'une ferme en montagne. Le fermier vit des vaches, et un tout petit peu de ses poules. Le fumier sert d'engrais pour les champs. Il travaille de six à sept heures en hiver.
 Jérôme, Alexandre, Franck, Cédric

LES VACHES

Le veau pèse de 45 à 50 kg dès sa naissance. Dès qu'il se tient debout, on le retire de sa mère, une ou deux heures après. Il grandit donc sans elle, sans frère non plus, puisque la vache n'a qu'un seul veau par an. Dès trois ans, une vache donne du lait. Elle donne plus en été qu'en hiver car elle va aux pâturages. Une vache mange à peu près 12 kg de foin et 3 kg de farine par jour. Comme maladies elle peut avoir la tuberculose, la diphtérie et la fièvre aphteuse. Une vache pèse environ 450 kg. Il ne faut pas de vétérinaire pour la naissance d'un veau, sauf en cas de difficultés. Les veaux naissent de décembre à juin.
 Refait Elise, Amaï et Aude Laisné

POÈMES

Ce soir, tout est calme.
 De petits flocons recouvrent le village.
 Au fond, les montagnes
 ont accroché la lune.
 Avec sa blanche lumière,
 Elle éclaire la commune.
 Le matin, très tôt,
 La lune ira se coucher mais,
 Le soleil prendra la relève,
 Et la neige scintillera,
 Comme un diamant.
 J. Robache

Que de flocons !
 Que de flocons !
 Recouvrent ma maison.
 Que de neige !
 Que de neige !
 Quelle merveille.
 Auprès de ma fenêtre,
 Je me réveille.
 Tombez flocons ! Tombez !
 Par milliers !
 Sylvie - Valérie



Photo : Photo-Club Sermaise

voyage des aînés à gien, briard

Si notre sortie de 1981 fût accompagnée d'une pluie fine, sans discontinuer, ce 15 septembre 1982, au contraire, la météo nous sourit et même nous inonde de soleil et de chaleur caniculaire. Il faut reconnaître qu'une petite promenade sur le Pont Canal qui enjambe la Loire à Briard se passe agréablement, guillerets et moins allants peuvent admirer cet ouvrage d'art de 662 m large de 11,5 m qui repose sur 15 piles de granit entrepris en 1890 par Eiffel, il fût livré à la navigation le 16 septembre 1896. La Loire comme toujours à cette époque n'a pas un niveau très élevé. Le pont est un admirable ouvrage, travail merveilleux de courbes, d'entrelas, de croisillons du fer, de fixation. Une péniche le traverse pendant notre promenade.

Le parapluie aujourd'hui servant d'ombrelle, tout un chacun rejoint la salle de restaurant à l'ombre reposante où nous attend un succulent repas.

Le matin nous avons passé un petit moment au musée de l'Auto ; un lieu plein de souvenirs des pionniers de l'Automobile, et la "Draisienne" les motos, que de folles équipées cela rappelle. Peut-être aurions-nous dû emprunter l'un de ces "antiques" véhicules pour la visite de la Faïencerie l'après-midi. Le circuit en effet qui nous permet de suivre toute la filière de fabrication de la faïence est un peu long. Reprenons un cours instant l'historique : "En 1821, un Anglais, M. Thomas Antoine Edmé Hall, découvre à Gien tout le nécessaire à la fabrication de la faïence : argiles et sables, bois pour les fours, la Loire pour le transport.

Au "faubourg du bout du champ", il achète l'ancien couvent des Minimes, fondé en 1494 : la faïencerie s'y trouve encore aujourd'hui.

Pendant la guerre de 1870, elle est alternativement infirmerie des Prussiens et des Français, et dès 1872 elle reprend son essor industriel, avec modernisme : le chemin de fer remplace la Loire, et au bois de chauffage des fours on préférera désormais la houille...

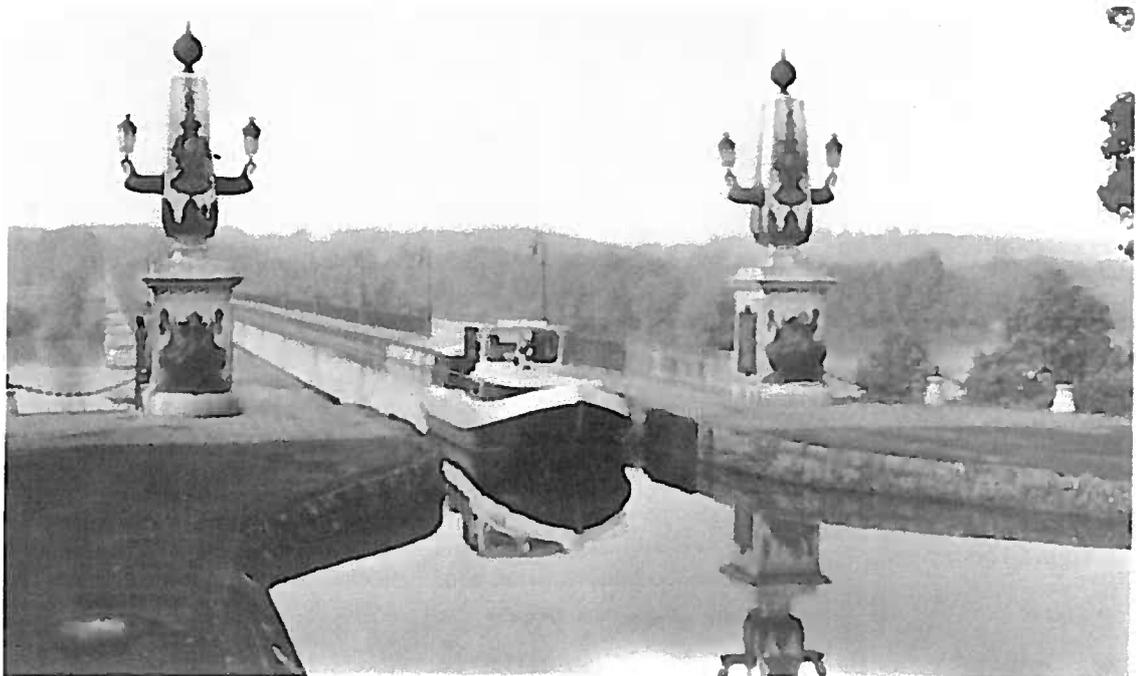
C'est à cette époque que l'on crée les décors raffinés de la faïence d'art, dont le célèbre "Bleu de Gien", ce bleu profond réhaussé de dessins jaune d'or.

Dès 1880, la faïencerie édite les carreaux que l'on verra dans toutes les stations du métropolitain de Paris.

Aux expositions universelles de la fin du siècle dernier, les réussites de la société sont attestées par de nombreuses médailles. Depuis l'origine orientée vers les objets d'usage courant, la faïencerie compte aussi jusqu'à la deuxième guerre mondiale plus de 2.600 clients qui font éditer des services à leurs armes personnelles : cours royales, maisons princières, grandes familles d'Europe.

Miraculeusement épargnée en 1944, la faïencerie de Gien a su maintenir sa production de faïence d'Art traditionnelle, et parallèlement élargir sans cesse l'éventail de ses créations nouvelles.

Elle est devenue une Entreprise aux techniques moderne laissant encore une large part aux travaux manuels, ce qui lui confère les qualités d'un artisanat très évolué, qu'il s'agisse des articles les plus simples ou de compositions de grand prestige. Oui, les travaux manuels de finition restent très importants ; nous avons admiré l'agileté, l'habileté, la dextérité de ces femmes qui peignent les décors des différentes



Le Pont Canal de Briard

pièces avec une minutie remarquable, l'habileté toujours des femmes qui fixent les anses des tasses, des soupières avant que celles-ci passent à la cuisson.

Pour arriver à commencer à peindre les pièces de faïence il faut un minimum de trois ans d'apprentissage et passer par toutes les phases de fabrication auparavant (alors ne soupirez pas chers jeunes si l'on vous demande un apprentissage de deux mois !!)

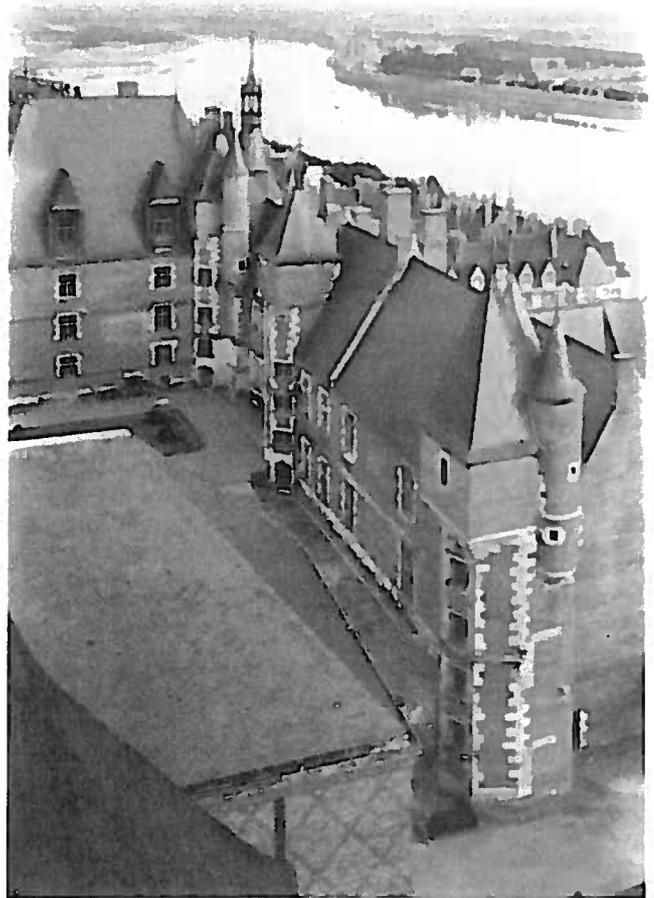
Le magasin d'exposition nous offre la joie d'admirer des œuvres d'une délicatesse merveilleuse, décor très classique mais aussi décor moderne, le tout savamment bien agencé et présenté.

Il reste un peu de temps, le soleil ne nous quitte pas, aussi la visite au château construit par Anne de Beaujeu à la fin du XV^e siècle au bord de la Loire et qui renferme le musée de la chasse attire les fins fusils et d'autres toujours avides d'en connaître davantage et d'élargir ses connaissances.

Un plaisir des yeux, une réserve, un trésor des armes de chasses de la préhistoire à nos jours, des œuvres de naturalistes, des peintures, une tapisserie d'Aubusson, des trompes de chasse, des boutons de vannerie, une salle des trophées réservée à la collection des trophés personnels de Monsieur Hettier de Boislambert, 500 pièces venant de tous les points du monde.

Encore bien de l'enrichissement pour nos esprits, de la détente, une sortie bien agréable le gilet sous le bras. Nous avons rejoint notre bercail sur les vingt heures, fourbus mais contents.

Bernadette Boudon-Boutroue



voyage au marais poitevin

Comme chaque année, le Comité des Fêtes de Sermaise avait organisé une sortie de plusieurs jours. L'année dernière nous étions allés en Alsace. Cette année, le vendredi 21 mai 1982, à 5 h 30 du matin... nous partions vers le sud-ouest. Et cette fois-ci le temps ne nous jouera pas de mauvais tours comme au Mont Sainte-Odile.

Nous avons retrouvé avec plaisir notre toujours aussi sympathique chauffeur, Jean-Claude. Prudent et calme au volant. En permanence de bonne humeur.

Dans le car, les présentations ne furent pas compliquées. Tout le monde se connaissait. Nous étions tous ensemble pour oublier nos peines et nos soucis, bien décidés à nous détendre. A rire à chaque occasion. Et notre voyage se déroula, comme d'habitude, dans une très bonne ambiance.

Que ceux qui ne sont jamais venus avec nous se rassurent sur l'expression "voyage organisé". L'organisation est si efficace qu'elle s'offre le luxe de ne pas sembler exister tant elle est discrète. C'est un peu le reflet de notre Commune avec son caractère foncièrement rural. Un tas de choses se font, sans bruit.

Mais continuons notre voyage. La couleur de la terre, commentée par ceux "qui savent de quoi ils causent", changeait au fur et à mesure que se modifiait le paysage pour atteindre notre première étape : Coulon. "Venise Verte", 15.000 ha de marais. Le marais est divisé en une multitude de parcelles. Celles-ci cultivées ou en prairies sont entourées de voies d'eau et donc uniquement accessibles par bateau. Chaque parcelle est bordée de frênes (pour l'enracinement des berges et le bois de chauffage) et de peupliers (pour l'industrie du bois). C'est grâce à ce morcellement, au léger mais continuél courant, à l'excédent de chlorophylle et aux poissons (sandres, brochets, gardons, écrevisses, anguilles) qu'il n'y a pas de moustiques !

Pas tous très rassurés au départ des plates (barques à fond plat), bien vite chacun s'est laissé prendre au charme envoûtant de cette étonnante promenade à travers les étroits canaux. La végétation était si abondante qu'on ne voyait presque pas le ciel. Ensuite : premier repas. Toujours très important moment où chacun se retrouve à table. Il y a ceux qui écoutent, ceux qui racontent, ceux qui dégustent en silence ou en commentant les menus que je ne décrirai pas. Ce serait trop long !

L'après midi, arrivée à La Rochelle. Visite à pied de la vieille ville, bien protégée par ses remparts et les tours de défense du vieux port. Très nombreuses rues piétonnes ou presque chaque maison a une histoire. Les rues sont très animées car sous les arcades il y a beaucoup de boutiques. C'est la ville de France qui a, paraît-il, conservé le plus d'arcades. Nous avons vu l'Hôtel de Ville dont la façade principale date d'Henri IV, le Palais de Justice (XVIII^e siècle), la cathédrale etc... La Rochelle a été fondée au X^e siècle. En 1199, Aliénor d'Aquitaine avait déjà doté cette ville d'une charte de Commune ! La puissance rochelaise a été importante jusqu'au XVII^e siècle, grâce surtout au commerce du vin et du sel. Malheureusement cette capitale du protestantisme français sera affamée et décimée sous Louis XIII. Elle retrouvera tout son éclat au XVIII^e siècle seulement.

Aujourd'hui, La Rochelle (85.000 habitants) est un port de pêche renommé. C'est un port de plaisance international, et même le premier d'Europe (La Pallice) en eau profonde. La course transatlantique : La Rochelle-Nouvelle Orléans, était partie quelques jours avant (15 mai).



L'Hôtel-de-Ville

Après le dîner, nous ferons une ballade de nuit. Il faudrait plusieurs jours pour flâner dans cette ville. Nous retrouverons notre hôtel quelques kilomètres plus loin, au bord de la mer. Mais, il n'y aura pas d'amateurs pour la baignade, ni même pour la très belle plage de sable fin.

Le lendemain halte à Marennes, bien sûr, et dégustation d'huitres dont certains garderont longtemps le souvenir...

Puis, toujours en Charente-Maritime, visite de la ville fortifiée du XVII^e siècle : Brouage. Ancienne place forte. Ancien port de mer au centre d'un golfe maintenant comblé. Il ne reste plus qu'un chenal qui ne dépasse pas 50 mètres ! Aujourd'hui Brouage attire de nombreux visiteurs. Les remparts ont un périmètre de 2.080 mètres. La hauteur de ceux-ci varie entre 6,50 m et 8,30 m et la largeur varie de 5 à 22 mètres !

Ensuite ce sera la route du retour avec arrêt et dîner aux Muïdes, et déjà des projets pour l'année prochaine.

MM. Bargain

avis

Un service de car qui emmène et ramène les personnes âgées et celles qui n'ont pas de voiture pour faire leur marché à St-Chéron, le jeudi matin entre 10 h et 11 h 30.

CAR - MARCHÉ DE SAINT-CHÉRON

Départ Sermaise «Place» 9 h 45
 Blancheface «cabine» 9 h 50
 Le Mesnil «Place» 9 h 55
 La Rachée 10 h
 Charpenterie (vers n° 36 et 21)
 La Mercerie 10 h 05
 Départ St.-Chéron 11 h 15

Une Section Féminine de GYMNASTIQUE

a lieu le

**LUNDI MATIN, en MAIRIE
de 9 h à 10 h**

**JEUDI SOIR en MAIRIE
de 18 h à 19 h**

TARIFS RÉDUITS PISCINE DE BREUILLET pour les habitants de Sermaise

ADULTES : 6 F. l'entrée.
 (ou carte d'abonnement pour 10 entrées : 40 F. soit
 4 F. l'entrée).

7 à 16 ANS : 6 F.

ENFANTS de — de 6 ans, **PERSONNES AGEES,
HANDICAPES** ::gratuit.

Heures d'ouverture :

Pendant l'année scolaire (lundi, mardi, jeudi, vend.) :
 11 h 45 à 13 h 45 et 16 h 30 à 18 h 45.

mercredi : 9 h à 18 h 45

samedi : 13 h 30 à 18 h 45

dimanche : 9 h à 13 h 30

vacances scolaires : (1^{er} juil. à fin sept.) :
 tous les jours de 9 h à 18 h 45

LISTES ELECTORALES

Nous rappelons que la demande d'inscription
sur les listes électorales se fait toute l'année.

Les nouveaux venus dans la Commune ainsi que les jeunes de 18 ans désirant se faire inscrire, doivent se présenter en Mairie munis de leur ancienne carte d'électeur, ou du livret de famille pour les nouveaux majeurs.

Dans le premier numéro, j'ai dit que ce bulletin est ouvert à tous ceux qui nous présenteront un article valable concernant la commune, en dehors de toute tendance politique, et que tous ceux qui désirent faire une communication dans le prochain numéro peuvent déposer leur projet d'article en mairie afin que le Conseil Municipal en prenne connaissance, et décide de sa publication.

PERMANENCES de Monsieur Yves TAVERNIER

député de la Circonscription :

SAINT-CHÉRON : Une fois par trimestre
(le jour et l'heure seront affichés sur les pan-
neaux municipaux et publiés dans la presse
locale).

CONSEILLER GÉNÉRAL : M. Max MAREST

Permanences signalées par affiches

comité de parents

L'élection au Comité de Parents a eu lieu le 23 octobre 1982.

Le Comité de Parents est formé par les représentants élus des parents d'élèves.

Ce Comité est réuni au moins une fois par trimestre par le Directeur de l'École.

Les prérogatives du Comité de Parents sont très restrictives ; son rôle est de saisir le Conseil d'école sur tous les problèmes. Seul le Conseil d'École composé du Comité des Parents, du Conseil des Maîtres et des représentants de l'Administration a le pouvoir de statuer.

Toutefois, il s'avère souhaitable que dans un souci de collaboration efficace entre parents et enseignants, les problèmes soulevés soient l'objet d'un même intérêt, celui d'associer à la vie de l'école, les enseignants, les élèves et les parents.

Les parents d'élèves élus, représentants mandatés des Associations ou groupement de parents sont à l'entière disposition de tous les parents d'élèves.

Nous vous rappelons que vous pouvez utiliser pour cela la boîte aux lettres de l'école ou joindre personnellement vos élus.

Indépendants :

Mme Vouillarnet Françoise, 492.94.53

Mme Corjon Agnès, 492.82.68

P.E.E.P :

Mme Chaubart Colette, 080.36.02

F.C.P.E. :

M. Tivierge Jean-Paul, 492.86.76

joies et peines

2^e semestre 1981 - 1^{er} semestre 1982

naissances :

BOT Lydie

BOUCHER Christophe

GADUEL Valérie

MARAIS Maxime

ROUX Guillaume

SIMON Emilie

VERHAEGHE Grégory

mariages :

OLIVEIRA DE RIBEIRO et CORREIA Maria-Armandina

PRACA Gil et IBOS Christine

SERRE Bertrand et SIKORA Michèle

TORDEUR Michel et LEROY Armande

DELAUNAY Michel et ROLLAIS Geneviève

RACINÉ Joël et HOUSSARD Catherine

décès :

BEAULIEU Armand

LEBLAY Marcel

LESHAURIÉS Berthe

PISLOR Rodolfo

VOVARD Louis

11 novembre 1982

Monsieur le Curé,
Mes chers amis,

Il y a 12 ans, à l'occasion de cette même cérémonie, après l'appel aux Morts, M. Jousse, premier adjoint, valeureux ancien combattant de 14-18, s'écriait :

NE LES OUBLIEZ JAMAIS !

Aujourd'hui, je lance à mon tour ce même cri : ne les oubliez jamais, ceux qui ont donné leur vie pour nous conserver notre liberté.

Et quand je prononce ce mot de liberté, je n'ai pas besoin de citer tous les peuples qui dans le monde en sont privés. Vous connaissez tous ces luttes fratricides dont on nous parle tous les jours, de peuples exaspérés qui ont soif de liberté.

Nous qui jouissons de ce privilège avons du mal à croire à ces oppressions qui nous semblent tellement invraisemblables alors que c'est dans notre pays qu'est née la liberté.

Ce bien précieux que par deux fois nous avons failli perdre, a été sauvé par le sacrifice de ceux que nous honorons aujourd'hui.

C'est pourquoi je vous demande, et particulièrement aux jeunes, de ne jamais les oublier.

Au terme de ce troisième mandat, ce n'est peut-être pas moi qui présiderai cette cérémonie l'an prochain, c'est pourquoi je vous demande de continuer cette tradition en honorant chaque année le 11 novembre, les morts et les anciens combattants de toutes les guerres qui ont meurtri notre jeunesse et endeuillé la France, mais qui, grâce à leur courage nous ont montré l'exemple en défendant notre pays et nos libertés.

VIVE LA FRANCE !

anciens combattants *médaille militaire 11 novembre 1982*

Nous avons reçu la semaine dernière du président des anciens combattants de la région deux médailles militaires destinées à Messieurs Alexis Gaudin et Marcel Chevallier, valeureux anciens combattants de 14-18, qui ont fait leur devoir, et plus que leur devoir, au cours de cette terrible guerre de tranchées. 64 ans après l'Armistice du 11 novembre 1918, c'est bien tardivement que la France se souvient de ses fils qui sont sortis vivants de cette effroyable tourmente.

Mais l'ingratitude a souvent été le sort des anciens combattants de toutes les guerres.

C'est donc un grand honneur pour nous de recevoir en ce 11 novembre :

M. Alexis GAUDIN, âgé maintenant de 89 ans et

M. Marcel CHEVALLIER, âgé de 84 ans.

Je vais donc demander au docteur Deribreux, chevalier de la Légion d'Honneur, et à Monsieur Castelneau, Maire de Saint Chéron, titulaire de la médaille militaire, de bien vouloir remettre officiellement cette décoration à nos anciens combattants auxquels nous adressons tous nos vœux de santé et de reconnaissance.



8 mai 1982

Si nous revenons devant ce monument en ce jour du 8 mai, ce n'est ni pour glorifier la guerre, ni pour ranimer la haine, mais pour nous souvenir qu'à chacune des étapes tragiques de notre histoire, les meilleurs parmi nous n'ont pas hésité à offrir leur vie pour défendre le patrimoine national de notre liberté, de tout ce qui a permis à la France d'être ce qu'elle est.

C'est donc un émouvant hommage que nous rendons aujourd'hui à tous ceux qui sont morts au cours de cette deuxième guerre mondiale.

photo-club

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas.

1982 n'aura pas été une année faste pour le photo-club. Ses membres auront connu toutes sortes de préoccupations (études, santé, situation) qui sans entraîner la morosité ont freiné sans nul doute l'esprit de créativité.

Nous avons cependant fait le maximum pour présenter en plus de notre exposition de fin d'année un diaporama. Il a été boudé à notre grand regret.

En dehors du fait qu'il avait demandé un certain nombre d'heures de travail non négligeable, il permettait en un après-midi de découvrir des pays aussi différents que la France, l'U.R.S.S., ou l'Espagne, d'apprécier la diversité de l'architecture dans les pays européens, de prendre un bol d'air dans les Alpes en hiver comme en été et de regarder la nature de près à travers les animaux et les fleurs. Enfin la photo de charme terminait ce mini spectacle.

Point de découragement. Nous avons décidé que 83 serait une bonne cuvée.

Un encouragement puisque plusieurs personnes ont manifesté le désir de rejoindre nos rangs. Six jeunes de 13 à 17 ans ont décidé d'apprendre la photo et suivent les cours de théorie et de pratique. Sans tambour ni trompette, voici notre message :

- un appareil type INSTAMATIC 24/36 suffit pour faire de bonnes photos (STOP)
- photo club ouvert à tous et à toutes (+ de 13 ans) débutants ou confirmés (STOP)
- un labo spacieux vous attend (STOP)... équipé de deux agrandisseurs, dont un tête couleur (possibilité CIBACHROME) et de tout le petit matériel nécessaire.
- Activités : (STOP)
sorties, discussions, diaporamas, expositions.

Dans le but de toucher un plus grand nombre de personnes : l'exposition se fera cette année au moment de la fête de Sermaise (St Georges)

TOUTE PERSONNE, MÊME EXTÉRIEURE AU PHOTO-CLUB POURRA EXPOSER une ou plusieurs photos (format 13/18 mini).
A bientôt... Merci !

M. Mansion

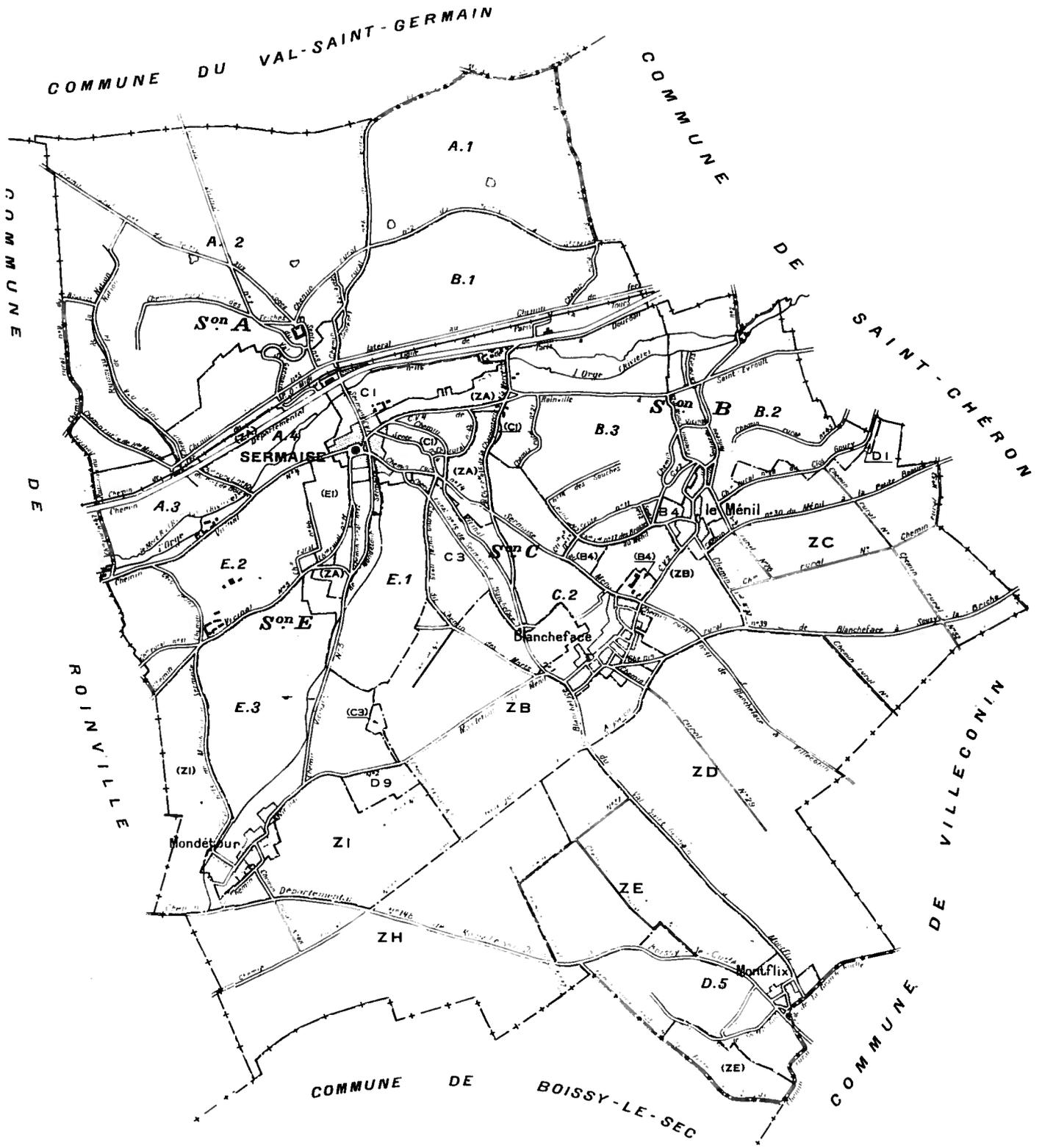
Pour tous renseignements complémentaires :
Mme MANSION, 492.88.92



Photo : Photo-Club Sermaise



Photo : Photo-Club Sermaise



SERMAISE
(Seine-et-Oise)

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

Population actuelle : 1.200 habitants.

esquisse d'une histoire : l'église notre-dame de sermaise

Notre titre est en lui-même évocateur : il veut dans la mesure du possible, mettre en place une trame historique et architecturale dans laquelle le temps pourra, au gré des recherches, combler les carences et les lacunes.

Nous n'avons pas la prétention d'écrire l'histoire de l'église de notre village et encore moins faire œuvre d'historien. Notre but est simplement de solliciter la curiosité de ceux et celles pratiquants ou non, qui s'intéressent aux œuvres d'architecture dites "rurales".

Nous essaierons d'aborder ce travail sous deux aspects. l'un historique, l'autre architectural.

HISTORIQUE :

A part quelques rares données livresques, (voir bibliographie) il n'existe pas grand chose sur l'histoire de l'église Notre-Dame de Sermaise.

Nous savons que la fondation de l'édifice le plus ancien remonte au 10^e siècle, sous le vocable de Saint Martin (1) et qu'il appartenait à la juridiction de l'archidiacre de Chartres qui nommait à la cure.

Nous ne savons rien de plus, dans l'état actuel de nos connaissances, sur la date d'édification de notre église.

Il ne faut pas oublier que le 10^e siècle est dit "obscur" par les historiens, car invasions de toutes sortes, changements de dynasties, établissement d'une féodalité turbulente, famines et épuisement général sont les traits marquants de cette période de notre histoire.

Un problème se fait donc jour, à savoir :

– l'église au 10^e siècle est sous le vocable de St Martin.

Or en 1982, l'église est sous le vocable de Notre-Dame. Que s'est-il passé en 900 ans ?

Nous savons qu'au XIV^e ou XV^e siècle (recherches à faire) l'église a appartenu à la puissante abbaye bénédictine de Coulombs en Eure-et-Loir ; cette abbaye fut fondée en 930, puis détruite par les Normands, réédifiée en 1028 par Roger, Evêque de Beauvais, fils d'Eudes 1^{er}, Comte de Chartres.

Parmi les possessions de Coulombs, nous avons noté dix prieurés dans le diocèse de Chartres dont Notre-Dame de Sermaise.

Nous notons au passage que le vocable a changé et que Saint Martin n'est plus présent.

Mais si l'on bâtit une église à Sermaise, c'est que la région était peuplée. Il est probable que selon l'usage des églises paroissiales et priorales, le cœur de l'église était réservé aux moines de Coulombs et la nef aux fidèles.

Il pouvait, en partant de là, y avoir deux patronages (Saint Martin et Notre Dame) dont l'un gagna petit à petit tout l'ensemble de l'édifice.

Cette église du 10^e siècle fut certainement pauvre mais solide : ce qui semblerait nous le prouver, c'est que l'édifice actuel est indiqué 12^e siècle, (pour certaines parties telles que le clocher) et qu'elle a supporté à notre connaissance deux restaurations importantes au XV^e siècle et au XVIII^e siècle.

A quel moment l'abbaye de Coulombs abandonna l'église de Sermaise ? Nous n'en savons rien, dans l'état actuel de nos connaissances.

Par contre, de nouveaux usufruitiers se font connaître avant le XVI^e siècle sous le nom de l'Ordre des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, nom qu'ils perdirent en 1530 pour prendre celui de Saint Jean de Latran.

La commanderie de Chauffour qui détenait :

- a) le fief de Vausalmon et l'église de Villeconin
- b) le fief de Saint Evroult
- c) la chapelle de Fourchainville (qui dépendait de l'église de Villeconin)
- d) le fief de Sermaise comprenant : l'église, le cimetière, (à l'époque autour de l'église), des maisons le long de la rivière d'Orge (2).

A quelle époque ces usufruitiers disparaissent-ils ? Nous n'en savons rien.

Nous avons signalé précédemment que le XV^e siècle avait vu une importante restauration de notre église. Une preuve en est la pierre tumulaire de la famille d'Hémery seigneur de Sermaise et Blanchefouasse dont l'un des trois personnages gravés porte la mention "fondateur de l'église de Sergmes".



Leirons de Douznan (S et C) Sermaise L'Eglise

Il est probable que l'on a voulu souligner, par cette mention, la restauration qui eut lieu au XV^e siècle, car après les guerres de cent ans et les différents ravages infligés à la région, presque toutes les églises qui avaient servi de bastilles aux anglais et aux français avaient besoin d'être refaites. C'est peut-être la date d'une consécration qui avait lieu habituellement après la restauration de l'édifice (3).

Une pierre à l'intérieur de l'édifice placée au-dessus de l'entrée principale, portait la date de 1786 où des travaux importants de réparations ont dû être exécutés. Malheureusement, nous n'avons pu retrouver la trace de ladite pierre et les archives communales ayant, dans leur majeure partie disparu, les difficultés ont été nombreuses.

Notons au passage, qu'en ce qui concerne le cimetière, ce n'est qu'en 1853 qu'il fut transféré où il est actuellement.

Parmi les péripéties qu'a connues notre église, nous noterons celles concernant son curé réfractaire parti en 1792 et recherché par le District (4) ; le vicaire, Charles Rabourdin, fut guillotiné le 1^{er} juillet 1794 avec son frère. Ils habitaient le "Prieuré de Blancheface".

En ce qui concerne les inventaires des objets de la fabrique, celui du 13 mars 1906 indique :

- un tableau de l'Immaculée Conception (disparu aujourd'hui)
- une pierre murale scellée représentant les restaurateurs de l'église'
- 18 stalles en chêne scellées.

Sont classés monuments historiques :

- les vantaux de la porte XV^e siècle le 12.07.1912.
- un lutrin XVIII^e siècle le 21.11.1930 époque Louis XV (disparu aujourd'hui).
- une dalle à effigie de Gille de Hemery + 1504, Louis de Hemery et Catherine d'Escrones + 1512, classée le 12.07.1912.

Les registres paroissiaux remontent à 1675 et d'après eux, nous avons dénombré huit personnages de la famille Hemery, ensevelis dans l'église même. Dès 1966, et dans un recollement en date de l'année 1975, on indique que le lutrin a disparu ; puis sont nouvellement classés :

- la chaire à prêcher, bois sculpté XIX^e siècle le 23.12.1974 (ce qui n'a pas empêché des vandales de décrocher cette chaire et de faire du petit bois de l'escalier qui y accédait !).

- le tabernacle bois peint XVIII^e siècle (se trouvant dans la sacristie), le 19.02.1975.

En instance d'instruction, nous signalons la cloche qui date de 1533 (sous toute réserve, car les inscriptions se trouvant autour d'elle sont à l'étude).

Une deuxième cloche existait puisque son emplacement est encore visible ainsi que la charpente correspondante. Nous ne possédons aucun renseignement

sur elle. Aurait-elle été fondue pendant la révolution ?

Quant à l'église, elle a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 27 août 1953.

Voilà très succinctement résumées les recherches entreprises depuis trois années sur notre église. Nous pensons que beaucoup de choses sont encore à découvrir et nous invitons tout ceux et toutes celles qui détiendraient d'autres informations à nous en faire part ; d'avance merci.

L'ARCHITECTURE :

L'église de Sermaise, comme beaucoup d'édifices culturels de la région est bâtie sur un plan rectangulaire de 30,00 m sur 16,40 m, orientée est-ouest.

Elle est composée d'une nef et deux collatéraux comprenant cinq travées. Le clocher qui est la partie la plus ancienne, peut être attribué au XII^e siècle. Le tout est traité avec sobriété.

Elle est entièrement voûtée sur croisées d'ogives reposant sur des piliers octogonaux dont certains comportent des colonnettes engagées à l'exception de la travée située sous le clocher qui est couverte par une voûte en berceau, chose assez exceptionnelle.

Deux porches donnent accès à l'église ; celui de l'ouest est sans doute le plus ancien puisque en plein cintre et semble dater du XII^e siècle.

Le deuxième porche, au sud, est plus récent et daterait du XV^e ou XVI^e siècle. Il est couvert par une charpente du XV^e dont le lambris a été restauré en 1980 par M. A. Manent ainsi que la couverture en tuiles plates de l'église.

L'éclairage se fait par les collatéraux, au moyen de petites baies à arcs brisés ;

Celle de la troisième travée sud comporte un meneau et est ouvragée. Le clocher de forme carrée comporte trois étages dont deux éclairés par des baies, une par face au premier et deux au second. On y accède par une tourelle constituée d'un demi hexagone en saillie du clocher montant jusqu'au premier étage.

Cet édifice abrite un bel escalier à vis entièrement constitué en pierre jusqu'au premier niveau. L'accès au deuxième niveau, où se trouvait le mécanisme de l'horloge, se fait par une échelle de bois.

Le dernier niveau, où se situe la cloche et l'actelle pendule (en révision) est accessible par une deuxième échelle en fer. On peut, de là admirer le village de Sermaise ainsi que la vallée environnante. Une restauration serait à entreprendre sur les abats-sons, endommagés par les intempéries.

Le clocher est terminé par une toiture en batière et est comme le reste de l'église, couvert en tuiles plates sauf pour la tourelle traitée en pierre.

Nos savons que cette toiture a été, dans son ensemble, dévastée par l'ouragan du 30 août 1951.



Les vitraux du côté nord, au nombre de cinq, ont été refaits depuis le 1.11.1970 et sont l'œuvre du peintre verrier de Versailles, M. Ripeau. Ils ont été taillés dans du verre ancien aux couleurs claires et forment des losanges donnant une belle lumière.

Le vitrail placé au-dessus de l'entrée ouest, représentant la Vierge et l'Enfant a été offert en 1970 par Mme Maître, en souvenir de sa mère Mme Marie Grasser.

Le vitrail se trouvant au-dessus du baptistère a été offert par M. Debono, en 1974.

Les vitraux côté sud sont de deux époques différentes. Les deux plus anciens dates du siècle dernier et sont placés dans des fenestragés ouvragés. L'un représente vraisemblablement l'instruction du Christ et l'autre Saint Ferdinand en chevalier à côté de Saint Alphonse de Liguori. Dans le registre inférieur se trouvent deux médaillons entourant deux portraits d'abbés dont l'un porte le nom de Lesot de Mondétour daté de 1881. Les vitraux de couleur bleu et rouge ont été offerts par M. Cochet et datent de 1965.

Quelques petites curiosités sont à souligner telles que trois culs de lampes en grès représentant des figures grotesques. Ces sculptures sont employées dans les églises à partir de la fin du Moyen Age début de la Renaissance et ont pour fonction la reprise des retombées de voûte. Les nervures des voûtes de Sermaise correspondent bien à la fin du XV^e début XVI^e. Il y a donc tout lieu de croire que les culs de lampe ont le même âge que les voûtes, puisque placés en angle elles ne possédaient pas de colonnette en délit.

A remarquer aussi les clefs aux croisées d'ogives.

Sur les arcs qui séparent la nef des bas-côtés, se trouvent deux blasons. Le premier possède une belle fleur de lis, et se situe à la troisième travée côté nef. Le deuxième blason a trois fleurs de lis ; il est coupé par l'enduit des voûtes, et se situe à l'opposé du précédent. Voilà ce que nous avons pu glaner comme informations sur notre petite église. Bien des choses sont encore à découvrir et à raconter.

Un travail de comparaison reste à faire sur la région, car les églises ont toujours quelques points communs, ne serait-ce que sur les sculptures, mais aussi dans les constructions mêmes.

Classer les informations, les répertorier, les comparer, les sélectionner et les exploiter pour mieux comprendre l'homme dans son environnement et par là-même sa place face à ses œuvres qui paraissent les plus humbles.

L'histoire est avant tout, la science d'un changement donc d'une évolution permanente. Nous ne saurions placer cette petite étude comme une fin en soi mais plutôt comme un questionnaire auquel seules les futures recherches locales répondront. Faire de l'histoire locale n'a de sens que dans la perspective de mieux maîtriser la masse d'informations diverses qui nous assaille, de critiquer, de démystifier, de ne pas se laisser prendre facilement aux dogmatismes.

Les hommes et les femmes dont nous essayons de percevoir les mœurs à travers nos petites recherches, sont nos ancêtres et par là-même nos comportements dépendent en grande partie des leurs car ils sont parvenus jusqu'à nous. Voilà comment nous concevons, à l'heure actuelle, l'esprit dans lequel nous abordons une étude, la plus petite soit-elle.

Pour la petite histoire, nous reproduisons un procès-verbal de visite de la paroisse en l'année 1660.

TIRÉ DES PROCÈS-VERBAUX DES VISITES EFFECTUÉES DANS LE DOYENNE DE ROCHEFORT PAR M. LE DOYEN EN L'ANNÉE 1660 :

Le lundi 29 dudit mois d'avril de la même année mil six cent soixante, nous nous sommes transportés vers les 9 heures du matin en l'église paroissiale de Notre-Dame de Sermaise où nous avons été reçus par messire Louis de Broutillon prêtre curé dudit lieu, assisté de maître Nicolas Boursin son vicaire et de Nicolas Cadot, l'un des gagiers dudit lieu, ou ayant fait les visites ordinaires, nous n'avons rien trouvé qui ne soit en tout bon ordre.

– Item sur la demande que nous avons faite à M. le curé si tous ses paroissiens avaient parfait à la Pâque, il nous a répondu que oui, hormis deux valets du Moulin de la Rachée qui par libertinage n'ont parfait, sur quoi nous avons exorté ledit curé de les en avertir une fois en présence de deux témoins et en cas de refus les citer avec le promoteur Jouanet par devant M. l'official de Dourdan pour y déclarer leurs raisons et quelle religion ils veulent embrasser.

– Item sur ce que nous avons appris que quelquefois, durant le service, il y a quelques personnes qui hantent le cabaret. Nous avons exorté à M. le curé d'y prêter la main ou, et s'ils refusent, d'acquiescer à ces sermons, les citer à la requête de M. le Procureur du roi de Dourdan pour se voir condamner à une amende.

– Item ayant interrogé les enfants, nous les avons trouvés assez bien instruits.

Fait et arrêté les an et jour que de sus en présence dudit sieur curé et du gagier sus nommé qui avec nous ont signé la présente.

Signé : BROUTILON, Curé

DUHAIR

LEROY, Doyen

Jean-Jacques IMMEL

BIBLIOGRAPHIE

– Archives Départementales d'Eure et Loir coffret G 810. Procès-verbaux des visites paroissiales dans le doyenné de Rochefort pour les années 1660 - 1665 - 1667 - 1669 - 1671.

– Archives Départementales de l'Essonne. Pouillé du diocèse de Versailles par l'Abbé Gauthier - Paris 1876.

– Coulombs - Cartulaires Français par Henri Stein - Paris 1907.

– Province Ecclésiastique de Sens - 1904 (Pouillé de 1350). Archives Départementales d'Eure et Loir.

– Cartulaires des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem établi par Delaville-le-Roulx - tome 1 document 1185.

– Monographie d'Instituteur - Sermaise 1900 - Microfilm aux Archives Départementales de l'Essonne.

– Annuaire du Département de Seine et Oise pour 1869 page 553. Archives Départementales de l'Essonne.

– Chronique d'une ancienne ville royale Dourdan - J. Guyot 1869.

– Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris - Abbé Lebeuf 1883 - 7 vol.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidés à constituer ce dossier sur l'église de Sermaise et qui nous ont encouragés par leurs conseils.

- Madame CAVAILLER Directeur des Archives Départementales de l'Essonne.
- Sœur Lydia, Archiviste au diocèse de Versailles.
- Madame DEPRAETERE-DARGERIE Conservateur au musée de Guiry en Vexin.
- Monsieur DEBONO Maire de Sermaise.
- Monsieur Serge PINSON, photographe éclairagiste.

1. Pouillé de Chartres. Prieurés avant 1789 page 270.
2. Les Commanderies du Grand Prieur de France par E. Mannier 1872 tome 1 pages 43,44.
3. Voir Bulletin Municipal de Sermaise 1979-1980
4. Archives de Seine et Oise 758 bis.



Facade Est

visite à notre-dame de chartres

Chartres est à moins d'une heure de Sermaise par l'autoroute A 10.

J'ai toujours gardé un souvenir émouvant de ma première visite à Notre-Dame de Chartres en 1920, et c'est toujours avec la même émotion que je refais ce merveilleux pèlerinage.

A ceux qui, comme moi, ont ressenti les mêmes impressions, et à ceux qui ne connaissent pas encore ce haut lieu de notre patrimoine culturel, j'adresse ces quelques lignes.

C'est sur la pierre sacrée de "Belisama", vestige des anciens autels de druides, qu'a été construite la cathédrale de Chartres.

Splendide entre toutes, c'est aussi le palais du silence. Les foules l'emplissent, vont, viennent autour de ses portes, dans ses nefs, gravissent les degrés de ses tours, et, depuis des siècles c'est ainsi. On se tait de bonheur obscurément perçu, ou d'admiration qui dépasse les mots devant la merveille. Quelle richesse dans toute cette culture spirituelle ! Et, où pourrait-on mieux qu'à Chartres parler de culture ! Et quand je prononce ce mot de culture, je pense aussi bien à ces immenses champs de blé, cultivés depuis des millénaires, et qui ont fait de Chartres le grenier de la France, je pense aussi bien à ces cultivateurs qui, de pères en fils, ont fait fructifier avec amour et avec soin ce patrimoine fabuleux qu'est l'agriculture française, qu'à ces artisans merveilleux qui ont construit et sculpté ce joyau universel qu'est la cathédrale de Chartres connue du monde entier.

Comment ne pas s'émouvoir devant tant de merveilles, de ce qui peut être créé par la foi !!

Cette cathédrale immense et mystérieuse, bâtie sur la grotte druidique qui renfermait un siècle avant notre ère la statue de la vierge noire, de la "Vierge devant enfanter", que les druides avaient sculptée, prédisant la venue du Messie ; cette cathédrale qui détient encore aujourd'hui dans son Trésor la chemise de la Vierge, rapportée par Charlemagne au retour de la deuxième Croisade. Cette unique cathédrale dédiée à la Vierge avant même l'ère chrétienne, où Dieu et le Démon se sont souvent affrontés au cours des siècles, mais où le christianisme a toujours triomphé, le Démon n'ayant jamais réussi à supprimer le sanctuaire de la Vierge, malgré une surprenante continuité de catastrophes au cours des 2.000 ans de l'ère chrétienne.

Elle veille et demande grâce "pour l'indésir de souffrances, pour l'inertie de la foi que révèlent maintenant ses fils, en tendant au ciel ses deux tours ainsi que deux bras, simulants avec la forme de ses clochers les deux mains jointes, les dix doigts appliqués, debout, les uns contre les autres, en ce geste que les imagiers d'antan donnèrent aux saints et aux guerriers morts, sculptés sur des tombeaux.

Puisse l'Idéal qui nous anime, nous donner autant de foi, autant de persévérance pour faire naître en nous un grand élan d'amour, de bonté et de charité.

Georges DEBONO

société protectrice des animaux (s.p.a.)

Une Fourrière Départementale va ouvrir ses portes prochainement près de Fleury-Mérogis.

Tous les possesseurs d'animaux, et tous les Amis des Bêtes sont concernés, car l'Arrêté Préfectoral du 2.09.1980 (relatif à la divagation des animaux sur la voie publique) va pouvoir être applicable.

Aucune société de Protection Animale ne pourra intervenir en leur faveur, ni procéder à la recherche des propriétaires. Cette fourrière sera sous le contrôle des Services Vétérinaires Départementaux.

Nous remercions donc la Municipalité de votre ville qui nous permet d'utiliser les colonnes du bulletin d'information pour vous lancer cet appel angoissé :

- **ne laissez pas vagabonder vos animaux**
- **sortez-les en votre compagnie**
- **laissez-leur, nuit et jour, un collier gravé (il prouvera que c'est bien vous le propriétaire, en cas de fugue)**

Et surtout :

- **n'attendez pas huit jours pour rechercher votre ami à quatre pattes s'il a disparu. La Fourrière ne vous avertira pas.**

N'attendez pas qu'une hécatombe se produise dans l'Essonne le jour où la Fourrière ouvrira. Il dépend de vous que votre compagnon n'en soit pas une des victimes.

S.P.A. ESSONNE



Les personnes âgées de plus de 65 ans et les handicapés peuvent obtenir une carte de réduction de transport, dite «AMÉTHYSTE».

I - Gratuité du transport sur le réseau R.A.T.P.-S.N.C.F. «BANLIEUE» pour les personnes titulaires du Fonds National de Solidarité.

II - Demi-tarif sur le même réseau, pour les personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les personnes intéressées et remplissant les conditions ci-dessus devront faire parvenir en Mairie :

- une demande accompagnée d'une photo d'identité,
- la photocopie du talon de mandat du Fonds National de Solidarité pour les titulaires de cette allocation.



A partir de 65 ans ou 60 ans, en cas d'inadaptitude au travail, les personnes ayant des ressources annuelles ne dépassant pas 15.500 F, pour une seule personne ou 29.200 F pour un couple, PEUVENT BENEFICIER D'UNE ALLOCATION ANNUELLE DE 150 F. Famille nombreuse et personne seule ayant à charge deux enfants : ALLOCATION ANNUELLE 150 F, AUGMENTEE DE 30 F PAR ENFANT, suivant ressources.

syndicat d'alimentation en eau potable de sermaise-roinville

Par deux fois cette année, la distribution d'eau s'est trouvée en panne.

Nous habitons la campagne, nous subissons les effets des intempéries, le vent, la pluie, la foudre, le froid, la neige, la chaleur, les orages, etc... se font sentir plus violemment qu'en ville.

C'est ainsi que quelques violents orages ont détraqué le système de protection des éclateurs de l'armoire électrique du réservoir des Ruets, dans ce secteur très menacé par la foudre, si bien qu'un jour, faute de courant, le réservoir s'est vidé, et lorsque nous nous en sommes aperçus, il a fallu, après les réparations, remettre en eau non seulement le réservoir, mais tout le réseau de canalisations de la vallée jusqu'aux confins de Roinville, ce qui nécessite un temps assez long, et oblige à une purge générale de l'air qui s'est accumulé dans les canalisations et qui forme bouchon à certains endroits.

La deuxième fois, c'est la colonne principale de 150 mm qui alimente le réservoir des Ruets qui s'est sectionnée à la sortie du bâtiment du pompage. Il en est résulté une vidange complète des 800 m³ contenus dans ces réservoirs, et pour comble de malheur cette rupture s'est produite le mercredi soir 29 septembre à 20 heures. L'entreprise Jérôme aussitôt prévenue a travaillé toute la nuit dans cet endroit transformé en fondrière, et sous une pluie battante. La réparation a pu néanmoins être terminée le 30 septembre à 6 h du matin, et les pompes remises en route. Encore une fois il a fallu plusieurs heures pour remplir le réservoir et les canalisations avec purge de l'air emmagasiné dans le réseau de la vallée.

Je comprends le mécontentement des abonnés qui se sont manifestés dès 5 heures du matin (heureusement j'ai un téléphone au pied de mon lit !) La plupart m'ont aimablement fait part de leur déconvenue de trouver leur robinet sans eau, et ont compris cet accident imprévisible. Quelques autres (très peu nombreux) irréductibles, ne voulant pas le savoir, et même un abonné de Roinville me disant qu'un robinet sans eau en 1982 était une chose impossible à concevoir.

Ces quelques grincheux ne se doutent pas du mal que l'on se donne pour assurer la bonne marche d'un service public. Et il est malheureusement à remarquer qu'aussi bien pour l'électricité que pour l'eau les pannes surviennent le plus souvent la nuit, un dimanche ou un jour de fête.

Lorsque j'ai pris en mains ce syndicat en 1965, le réseau de distribution qui fait 35 km était dans un état lamentable à 95 %. Des fuites innombrables dans tous les hameaux, un pompage à bout de souffle. Le réseau avait été réalisé en acier au cours des années 42-43, les tranchées comblées avec la même terre et tous les cailloux, deux erreurs très graves, car il est bien connu que l'acier ne tient pas dans nos terrains, et que de plus les tuyaux doivent être noyés dans du sable pour ne pas subir les attaques de l'acidité de la terre, et le contact avec des cailloux.

Le réseau a donc été refait en éternit entre 1965 et 1970 dans les meilleures conditions. Bien sûr nous ne sommes pas à l'abri d'affaissements de terrain, de pluies diluviennes qui détrempe le sol et peuvent détruire le support qui maintient les tuyaux.

Nous ne sommes pas à l'abri de fortes vibrations qui peuvent se produire à cause d'une circulation importante de véhicules lourds. Il peut se produire également des vices de fabrication dans les matériaux que nous utilisons. Cela n'est pas particulier à notre syndicat, mais à tous ceux qui, comme nous, prennent la responsabilité d'un service public.

Donc, depuis 1965, nous avons refait à 95 % le réseau de distribution avec poteaux d'incendie dans les deux communes, ce qui n'existait pas auparavant. Il reste deux canalisations en acier qui nous jouent assez souvent des tours, mais dont la longueur est telle que nous n'avons pas les moyens de les remplacer sans une augmentation substantielle du prix de l'eau, ce qui est hors de question en ce moment.

La première part de Blancheface, rejoint le bas de Mondétour, descend jusqu'à Sermaise, continue sur la D116 avec antenne sur la ferme du Tertre, va jusqu'à Mesnil-Grand, passe sous le pont du chemin de fer, et monte à travers bois jusqu'à Beauvais où elle arrive par la route des Loges.

La deuxième part de Marchais, suit la route sur 200 mètres, puis s'enfonce à travers champs jusqu'au hameau de Plateau.

En 1967 nous avons construit le réservoir intermédiaire des Ruets qui alimente toute la vallée, et un unique château-d'eau à Blancheface qui alimente tous les hameaux des plateaux, tous les anciens châteaux-d'eau étant supprimés.

Cette année nous avons doublé la capacité de la station des Ruets qui était jusqu'ici de 400 m³. Le pompage a été également modernisé par deux pompes de 50 m³ heure qui fonctionnent alternativement.

Nous avons étendu le réseau au hameau de Montflich en 1978, qui jusque-là était mal alimenté et sans pression par Villeconin, et sans borne d'incendie.

Nous avons fait une extension en 79 aux confins de Roinville depuis le pont jusqu'à la limite de Dourdan pour alimenter et surtout protéger par un poteau d'incendie les deux entreprises de ce secteur, et un petit lotissement sur Beaurepaire.

Croyez bien que nous faisons tout notre possible pour donner satisfaction à nos abonnés, mais nous sommes parfois victimes de causes imprévisibles, comme les coupures assez fréquentes de l'E.D.F. qui font tomber les disjoncteurs, ce qui arrive souvent un samedi ou un dimanche. Pour conclure, je tiens à remercier et à féliciter l'Entreprise Jérôme qui, par sa rapidité d'intervention, nous évite de graves ennuis, et se tient à notre disposition la nuit, le dimanche, les jours de fête, avec sa permanence et ses voitures reliées par radio. Nous continuerons à faire de notre mieux pour vous servir.

Le Président

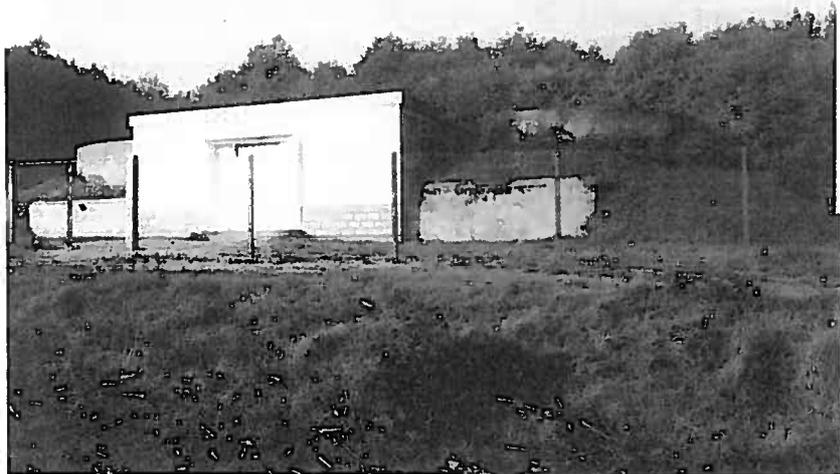
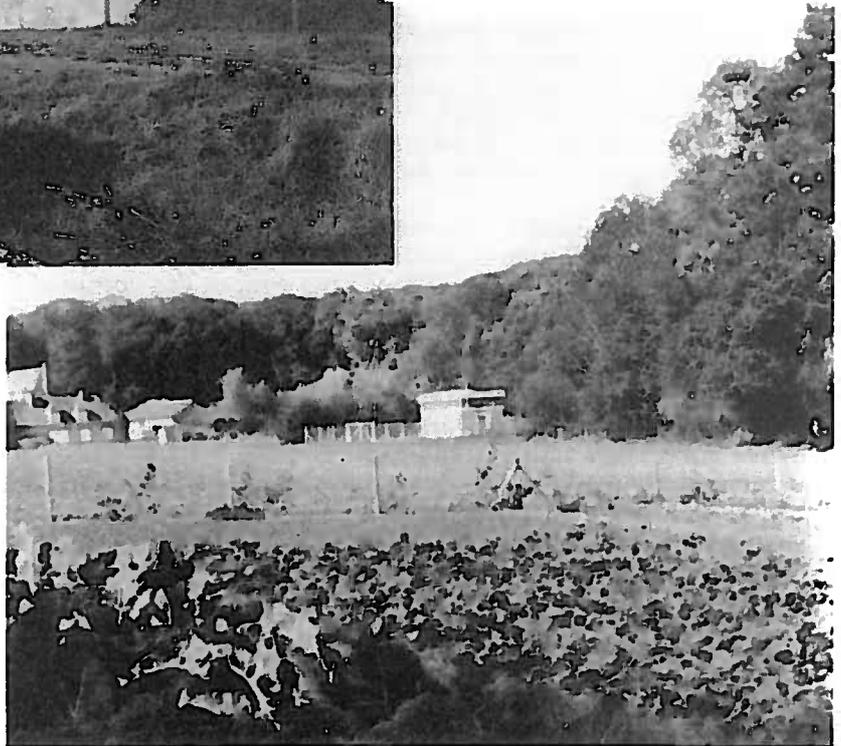


Photo : Photo-Club Sermaise

Photo : Photo-Club Sermaise



LYCÉE D'ÉTAT et L.E.P. J.P. TIMBAUD
4, rue Henri Douard - 91220 BRETIGNY/Orge
Tél. : 084.58.11

COURS POUR ADULTES au
LYCEE TECHNIQUE D'ETAT J.P. TIMBAUD
de BRETIGNY/ORGE

(durant la journée ou le soir)

SPECIALITES :

— Dactylographie, sténographie, informatique, comptabilité, dessin industriel en charpente métallique, Métré Bâtiment, soudure, résistance des matériaux, mathématique, français, orthographe.
— Langues étrangères : allemand, anglais, arabe, espagnol, russe.

EXAMENS PREPARES ou CONCOURS :

— Brevet Professionnel en serrurerie,
— Degré (1^{er} et 3^e) en comptabilité,

— Vitesses en sténographie et dactylographie,
— Adjoints Techniques et Surveillants de Travaux (concours internes pour communaux à la demande du Centre de Formation des Personnels Communaux (C.F.P.C.).

CONCOURS ORGANISES :

— à la demande des collectivités locales (communes, hôpitaux) :
organisation des concours OP1, OP2, Surveillants de Travaux...
toutes spécialités : dans tous services : bâtiment, voirie, cantine, administration, bulletin ou informations municipales...

Pour tous renseignements :

écrire à : LYCEE J.P. TIMBAUD
Service Formation des adultes
4, rue Henri Douard - 91220 Brétigny/Orge
ou téléphoner au 084.58.11.

18 ans de gestion communale passé - présent - avenir...

En mars prochain, Sermaise comme toutes les communes de France va être appelée à élire son conseil municipal.

Je pense donc qu'il peut être intéressant de se pencher un moment sur le passé avant de parler de l'avenir, et comme j'aime à faire parfois revivre l'histoire locale récente, je vais me permettre de remonter le temps aussi loin que je l'ai vécu dans cette région au contact de nos aînés.

J'ai passé une grande partie de ma jeunesse au Prieuré de Saint Evroult, chez mon oncle le docteur Vian, maire de Saint-Chéron, président du conseil général de Seine et Oise, député de Rambouillet jusqu'en 1914.

Mon oncle était un homme simple, bon, généreux, il donnait tous les dimanches une consultation gratuite à tous les pauvres de Saint Chéron et des communes environnantes. C'était un farouche républicain, radical socialiste, qui avait une sainte horreur de la Droite de l'époque, qui conseillait toujours de voter à gauche, et qui soutenait les carriers du Bois des Roches dans leurs revendications, pour obtenir une "thune" (5 francs) par journée de travail.

On disait de lui qu'il était un républicain comme il en faudrait beaucoup, préoccupé de faire plutôt pratique que brillant, de travailler pour les petits, les humbles, pour ceux enfin qui ont été jusqu'à présent les déshérités. C'était un républicain démocrate dans toute l'acceptation du mot.

C'est donc à cette école que depuis l'âge de 10 ans j'ai été formé, et que j'ai pris la mauvaise habitude, aux dires de certains, d'être trop bon, et de tendre la main à ceux qui sont en difficulté. Nous n'avions pas une enfance gâtée à cette époque, mais si loin que l'on remonte, nous n'avons reçu de nos parents que des leçons de droiture et de travail. La vie était toute simple, il n'était question de vacances que pour ceux qui allaient à l'école et pour les enseignants et nos vacances d'enfants consistaient à faire la moisson avec nos parents, à ramasser les fraises dont la culture était intensive dans ce canton, à courir les bois et les prés en quête de champignons, à pêcher le goujon dans l'orge, et à nous y baigner aux endroits les plus profonds.

Heureux nous l'étions dans ces joies simples de vie au grand air et au soleil, car les saisons à cette époque se faisaient normalement. De beaux printemps, des étés chauds, et des automnes où le soleil s'attardait encore sur les feuillages multicolores jusqu'en novembre. Il me souvient de m'être baigné dans l'Orge au mois d'octobre.

Nous n'avions pas de ces hivers humides où le thermomètre tourne autour de zéro, accompagné d'un ciel gris et bas à vous donner le cafard dès le matin au lever.

En même temps que je goûtais pleinement ces vacances et cette vie calme et champêtre, mon esprit curieux s'intéressait à ce qui se disait autour de moi. Et comme mon oncle était versé dans la vie politique du département, il en parlait chaque jour et recevait beaucoup de ses amis maires, conseillers généraux, députés, ministres. J'ai donc connu de près tous ceux qui ont marqué leur passage dans cette Seine et Oise qui encerclait la capitale de France dans ce petit département de la Seine.

J'ai suivi la politique de ce pays depuis l'après-guerre 14-18. J'ai vu se faire et se défaire les nombreux gouvernements successifs renversés pour un rien, et qui se reconstituaient le lendemain avec les mêmes hommes. Ceux de ma génération ont suivi comme moi ces différentes politiques de droite, puis de gauche, puis de nouveau de droite. Cette alternance qui a joué jusqu'en 1939 avec des fortunes diverses s'est terminée par le désastre de 40 pour reprendre après la Libération, jusqu'au jour où le général de Gaulle est venu mettre un peu d'ordre dans la maison France qui en avait bien besoin.

Loin de moi toute idée politique, je suis français, républicain, patriote, au service de mon pays. Ma modeste contribution à la gestion d'une petite commune rurale de France me permet de me rendre utile envers mes concitoyens, et c'est là, je crois, que je trouve l'occasion d'une raison de vivre, car ma vie n'aurait plus beaucoup de sens à mon âge, n'ayant pas d'enfants et ma femme disparue. Je n'ai personnellement plus grand'chose à attendre, et c'est ce qui me décide, après avoir bien réfléchi et questionné mes nombreux amis, à proposer ma candidature pour un nouveau mandat qui sera le quatrième, puisque voilà 18 ans que j'assume la responsabilité de la commune de Sermaise.

J'ai donc l'occasion de faire un résumé de ce qui a été fait dans la commune depuis 1965.

J'habite Sermaise depuis 1937, et ce n'est qu'en 1965 que le maire de l'époque m'a fait appeler pour faire partie de sa liste. Elu au premier tour et premier adjoint, j'ai trouvé Sermaise petite commune rurale de 474 habitants, au début d'une modernisation que Madame Maître-Grasser avait entreprise dès 1963, mais un peu bloquée par un manque d'entente entre elle et les conseillers municipaux. La nouvelle école était construite ainsi que le plateau scolaire, l'éclairage public était ébauché, elle avait fait courageusement nettoyer le tour de l'église rempli de détritiques, transféré le bureau du secrétariat qui se trouvait à l'école dans une pièce minuscule, dans la nouvelle mairie de l'époque, et décidé la

construction du logement du secrétariat qui était en cours en 1965. Elle avait pris l'initiative de créer une cantine scolaire qui n'avait pas eu le succès attendu. Elle avait fait un accord avec Saint-Chéron pour l'enlèvement des ordures ménagères qui n'avait pas eu de suite. En bref, elle était animée de bonnes intentions, mais n'avait ni les moyens ni une bonne entente avec ses collègues conseillers.

Tout était à refaire et à reprendre à zéro. Je me suis donc attelé à la tâche, le maire presque toujours absent me laissant toute la responsabilité, et les conseillers m'accordant toute leur confiance.

De ce conseil municipal il n'en reste que deux. Six sont décédés, deux n'habitent plus la commune, trois ne se sont pas représentés.

Voici, en résumé, tout ce qui a été réalisé depuis 1965.

ENTRE 65 ET 71 : (1^{er} mandat)

- création du ramassage scolaire de l'école primaire (deuxième commune de France)
- adhésion au syndicat de transport d'élèves pour les établissements scolaires de Dourdan. (2 cars le matin, 3 cars le soir)
- installation d'une cabine publique de téléphone sur la place Duchon-d'Engenières
- création du ramassage d'ordures ménagères, d'abord communal, puis adhésion au syndicat de Dourdan.
- adhésion au syndicat de l'Orge pour l'entretien et le curage de la rivière (pas fait depuis 30 ans entre le pont de bois et le pont de Sermaise)
- participation à l'installation d'un collecteur intercommunal d'eaux usées
- goudronnage de toutes les ruelles de Blancheface
- mise en état et goudronnage de la route de la Charpenterie et de la rue des Sources, qui était un chemin de terre en très mauvais état, au point que les commerçants ne voulaient plus y passer
- goudronnage du CV 16 - rue des Roseaux
- aménagement de certains carrefours (Mondétour, La Bruyère, la Rachée)
- aménagement du CV 10 - chemin de la gare - qui était une sente avec un pont pour piétons. Construction d'un pont carrossable de 6 mètres de large, et goudronnage du chemin Accès à la gare direct pour le Hameau de Bellanger, et plus facile pour le village.

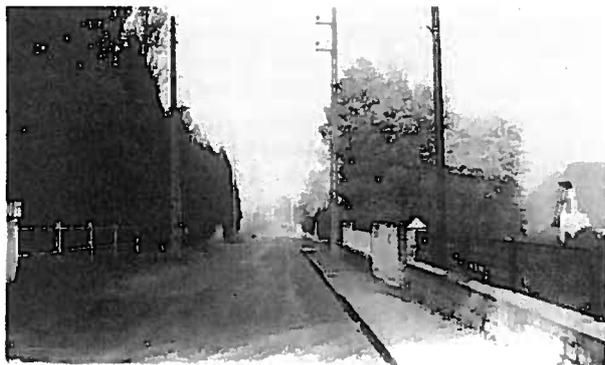


Photo : Photo-Club Sermaise

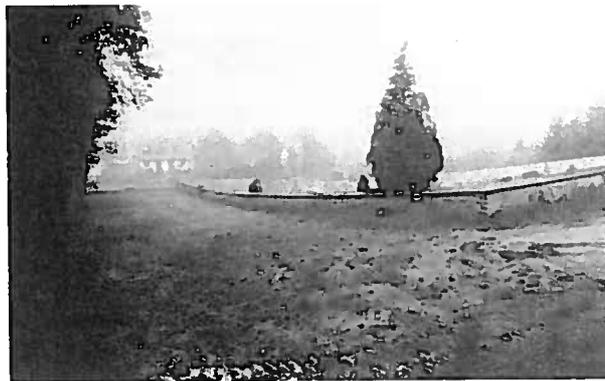


Photo : Photo-Club Sermaise

- aménagement du sanitaire dans le logement du directeur de l'école (promis depuis 10 ans)
- construction d'un mur de soutènement au tournant de la route du cimetière (promis depuis 15 ans contre une partie de terrain cédée gratuitement par M. Zimmermann)
- goudronnage du chemin de Mondétour à la D148 et du chemin des Brosses au Mesnil.
- extension du réseau électrique et de l'éclairage public (2 maisons de Mondétour attendaient l'électricité depuis 10 ans)
- plantation de sapins autour du plateau scolaire et autour de l'église
- aménagement des abords de l'église, réparations des contreforts
- construction d'une petite annexe de l'église pour abriter la chaudière de chauffage central à air chaud
- aménagement du jardin autour du monument aux morts
- achèvement de la maison du secrétaire
- installation d'une armoire électrique sur le plateau scolaire
- remplacement de la chaudière à charbon de l'ancienne école par une chaudière à mazout avec ballon d'eau chaude pour le réfectoire et le logement du directeur de l'école
- Remise en route de la cantine scolaire, amélioration du réfectoire (tables vaisselle, serviettes, couverts) achat d'une friteuse, d'un réchauffe-plats, machine à laver la vaisselle.
- fermeture du préau de la nouvelle école, aménagement et modernisation des classes, fournitures scolaires gratuites, télévision dans les classes.
- deux colonies de vacances en 65 et 66.

ENTRE 1971 et 1977 : (deuxième mandat)

- assainissement du village en réseau séparatif eaux usées pluviales.
- assainissement des hameaux du Mesnil de Blancheface, de Mondétour en réseau unitaire qui sera bientôt complété par un réseau séparatif.
- raccordement au collecteur intercommunal du hameau de Bellanger.
- achat et aménagement de l'ensemble de l'immeuble de la mairie.
- achat d'un tracteur pelleteur, et broyeur pour le fauchage des bords de routes.

- création du transport par car des personnes désirant se rendre au marché de Saint Chéron le jeudi.
- création d'une classe de neige pour les CM1 et CM2.
- entretien général et amélioration du réseau routier.

Ce deuxième mandat a été consacré essentiellement à l'assainissement général de la commune, son coût - 2 millions - n'a pas permis d'envisager d'autres dépenses importantes. Néanmoins, sans augmentation excessive des impôts locaux, nous avons pu réaliser ce projet qui était l'essentiel de notre programme.

ENTRE 77 et 82 : (troisième mandat)

Réfection de la route de Mondétour en enrobé à chaud, avec bordures de trottoir. Aménagement du ravin du Goulet venant de Mondétour pour un meilleur écoulement des eaux pluviales.

- assainissement de la rue des Sources depuis le pont de la Mercerie jusqu'au Mesnil, avec installation du réseau séparatif dans le hameau.
- réfection de la rue des Sources avec bordures de trottoir pour canaliser les eaux pluviales et éviter l'inondation des pavillons situés en contrebas de la route.
- assainissement du hameau de La Bruyère
- réfection du versant sud du toit de l'église.
- achat d'un terrain et création d'un parking autos aux abords de la gare.
- aménagement de la sortie de la gare.
- installation d'une cabine téléphonique à la gare.
- installation d'un deuxième garage de vélos.
- installation d'une benne à ordures sur le chemin de Blancheface, et fermeture des décharges privées.
- réfection en enrobé à chaud de la grande rue de Blancheface.
- création d'une nouvelle classe enfantine dans le préau de la nouvelle école.
- construction d'un préau rustique dans la cour de l'école et goudronnage en enrobé à chaud de cette cour.
- aménagement d'un labo-photo et d'une annexe de la cantine scolaire.

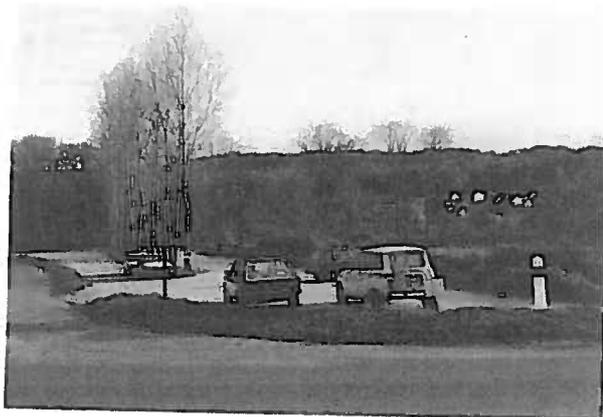


Photo : Photo-Club Sermaise

- achat de tables individuelles pour les classes CM1 et CM2.
- réfection du toit du lavoir au bord de l'Orge.
- aménagement du chemin de la Grosse Haie (égout et eau potable).
- remise en état du CV 16 (rue des Roseaux) et création d'avaloirs pour les eaux pluviales sur le CV4)
- antenne d'assainissement au hameau de la Charpenterie.
- goudronnage du CV1 depuis le pont de Sermaise jusqu'à la CD 148 à Montflich.
- étude du plan d'occupation des sols en présence de 17 Services différents. Ce plan nous est imposé par le service de l'Équipement, et approuvé par M. le Commissaire de la République. Il a été publié en 1980 et il est opposable aux tiers. Aucune modification ne peut être faite pendant 5 ans.
- achat du terrain et mise en chantier du nouveau cimetière avec parking et allée centrale carrossable.
- projet d'acquisition d'un terrain pour y créer une zone sportive, et par la suite, une maison communale pour les activités culturelles.

Voilà une bien longue énumération de tout ce qui a été fait dans notre commune depuis 18 ans, la lecture en est peut-être fastidieuse pour certains mais je suis sûr que ceux qui en ont suivi l'évolution depuis 18 ans se souviendront de tous ces travaux qu'ils ont vu réaliser d'année en année.

Si une nouvelle fois vous m'accordez votre confiance, mon programme aura pour but :

- 1) de finir les travaux du nouveau cimetière.

- 2) de raccorder les eaux usées de Blancheface au collecteur intercommunal par un réseau séparatif à l'intérieur du hameau.

- 3) de réaliser une zone sportive sur le terrain en voie d'acquisition en face de la gare, et d'y réaliser plus tard une maison communale pour y faire des activités culturelles aussi bien pour les jeunes que pour les adultes, car nous n'avons rien pour réunir aussi bien les jeunes que les personnes âgées et les associations communales. Sans compter qu'une salle qui pourrait être louée pour un mariage ou pour une fête serait très utile à la population.

- 4) de maintenir à Sermaise son caractère rural et champêtre en refusant tout nouveau lotissement.

- 5) de limiter au plus juste les permis de construire de maisons individuelles, sans toutefois empêcher les enfants de Sermaise de construire sur un terrain situé en zone de construction appartenant à leurs parents.

- 6) de maintenir avec les communes voisines et avec notre chef lieu de canton les meilleurs rapports dans la participation des activités à caractère intercommunal.

- 7) de me tenir, avec tout le conseil municipal, à la disposition de la population pour

resoudre toutes les difficultés que certains pourraient rencontrer, ce qui arrive parfois au cours de notre existence. Et je peux dire que, depuis 18 ans, j'ai eu la chance de pouvoir sortir certains de situations bien difficiles.

Sermaise avait besoin d'augmenter son nombre d'habitants vraiment trop modeste pour supporter les frais de son entretien et de sa modernisation, car elle est la commune la plus étendue du canton. L'urbanisation de la rue des Sources et de la route de Mondétour a pu s'édifier sans trop changer le cadre campagnard de ces lieux proches du centre.

C'est donc à vous tous de réfléchir jusqu'en mars prochain, et de choisir en toute connaissance de cause celui qui aura l'honneur de prendre en mains les destinées de la commune de Sermaise.

*Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie,
et si, sans dire un mot, tu peux te remettre à
bâtir
tu seras un homme mon fils*

KIPLING

Georges Debono

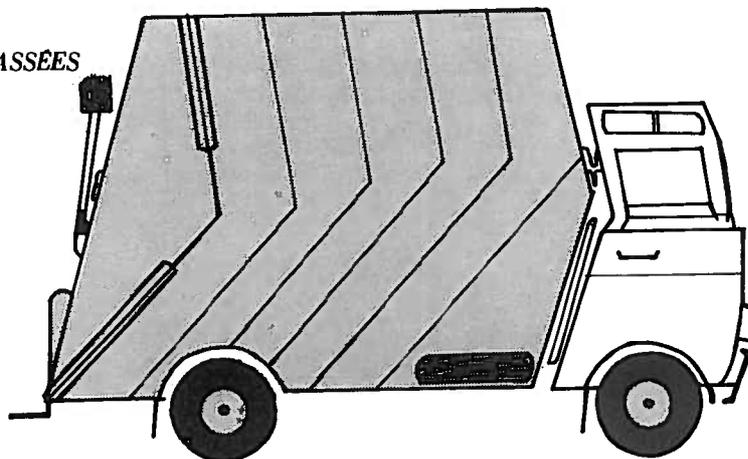


Photo : Photo-Club Sermaise

IL EST RAPPELÉ

**QUE LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT RAMASSÉES
TOUS LES MARDI ET VENDREDI**
*sauf si ces mardi et vendredi sont fériés
(ramassage le lendemain)*

La collecte des ENCOMBRANTS se fait
3 fois par an

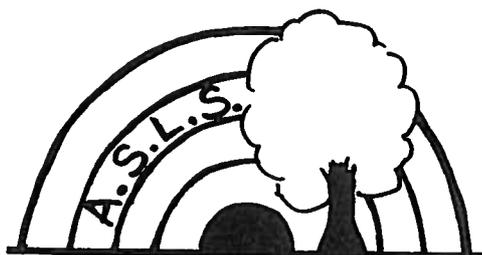


Une benne mobile est déposée à l'emplacement de l'ancienne décharge, devant la clôture, pour recevoir les ordures ménagères. Pas de gravats ni de déchets (gazon, branchages).

L'AMICALE des SPORTS

et LOISIRS de SERMAISE

VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNEE
1983



*** ACTIVITES ***

- * gymnastique
- * informations vacances
- * baby.sitting
- * sorties en groupe
- * peinture sur soie

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS : MAIRIE DE SERMAISE

Le mot de la Présidente :

C'est un grand espoir pour la vie associative de Sermaise que de voir surgir des sept coins de notre village des gens généreux et dynamiques, qui prennent en charge pour l'intérêt de tous, les activités de loisirs qui manquaient tant à notre commune.

La rentrée 82 est prolifique : quatre nouvelles sections ont vu le jour (tennis de table, poterie, tissage, photo). Nous attendons le printemps pour démarrer les suivantes (cyclotourisme, pétanque, etc...).

C'est toute une équipe qui travaille sans relâche, l'idée motrice qui l'anime est d'agir en toute indépendance d'opinion pour apporter les loisirs et les activités culturelles nécessaires à l'animation du village et à l'organisation du temps libre de tous.

La réussite pour ses responsables est déjà au rendez-vous puisque la plupart des sections tournent au maximum de leurs possibilités.

Nous voyons donc combien serait utile une maison pour tous à Sermaise...

Merci à tous et bonne saison 82-83 !

*La Présidente,
Mme CALLIGRAFI A.M.*

PEINTURE SUR SOIE

L'atelier vous propose une initiation à diverses techniques (sel, alcool, serti gutta...) afin de réaliser foulards, coussins, pochettes, cravates... L'atelier du mercredi est surchargé, par contre, vous pouvez encore vous inscrire pour le lundi. En raison du grand nombre d'enfants (14) venant le mercredi, nous recherchons un adulte de bonne volonté pour seconder l'animatrice.

TISSAGE-TAPISSERIE

L'atelier est ouvert depuis début octobre. Il vous permettra de travailler des matériaux aussi agréables que la laine, le mohair, le coton... et de pouvoir fabriquer vous-même coussins, tapis, tapisseries décoratives, tissus originaux...

L'animatrice suit actuellement un stage qui, de par sa qualité vous fera acquérir technique et maîtrise.

CLUB PHOTO

Cours de photo à toute personne âgée de 13 ans minimum.

Débutants : théorie (films, appareils, objectifs)

pratique : choisir un sujet, le traiter, le travail photo.

Perfectionnement pour les initiés : prises de vue et labo.

Rencontres avec discussions sur la photo.

Des sorties pour traiter un sujet (ex. : animaux, architecture...). Préparation de diaporamas. Enfin, nous projetons une exposition photo pour la fête de Sermaise.

POTERIE

Inscriptions le mercredi 10 novembre 1982 de 14 h à 16 h en Mairie. L'atelier est ouvert aux enfants de 6 ans à 77 ans et plus... Initiation à la poterie, fabrication d'objets divers, bas-relief et pour les plus doués... le tour !

SPECTACLES

Les spectacles proposés et leur prix sont régulièrement affichés en Mairie. Vous pouvez en bénéficier individuellement en adhérant notre amicale et les prix sont alors inférieurs de 20 à 40 %. Nous rappelons que la cotisation est de 25 F adultes et 10 F pour moins de 18 ans et plus de 65 ans.

BABY SITTING

Nous vous rappelons que de nombreux étudiants sont à votre disposition.

S'adresser à Mme GARNIER Jacqueline : 459.64.64.



Photo : Photo-Club Sermaise



Photo : Photo-Club Sermaise

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

Les cours à Sermaise entrent dans leur 4^e année de fonctionnement dont trois au sein de l'A.S.L.S. Ils sont ouverts à toutes et à tous à partir de 16 ans. C'est une grande satisfaction pour notre amicale de constater l'assuidité de nos participants. Nos rencontres bi-hebdomadaires permettent un contact qu'il est souvent difficile de nouer d'un hameau à l'autre. Les cours dirigés par une animatrice qualifiée donnent la forme pour la semaine aux assidus du lundi et une relaxation appréciable aux participants du jeudi.

TENNIS DE TABLE

La section qui a ouvert ses portes le 12 septembre, section qui compte déjà 20 adhérents et pour lesquels nous avons quatre tables, nous permet de faire des échanges et tournois entre nous. Une table provisoire est à la disposition de nos jeunes arrivants auxquels je donne quelques conseils pour le maintien de la raquette. Pour les plus forts, nous espérons organiser au printemps prochain des tournois intercommunaux.



Photo : Photo-Club Sermaise

calendrier

| SECTION | JOUR | HEURE | LIEU | RESPONSABLE |
|-----------------------|---|---------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| Gymnastique | Lundi Jeudi | 9 h - 10 h 18 h 15 - 19 h 15 | Mairie Mairie | Mme Praca Mme Douvillez |
| Tennis de table | Dimanche Vendredi | 9 h - 11 h 20 h - 22 h | } Grange 3 rue Dourdan | M. Arnoud |
| Peinture sur soie | Lundi Mercredi | 14 h - 16 h 14 h - 16 h | | Mairie Mairie |
| Tissage | Mercredi | 14 h - 16 h | Mairie | Mme Garnier |
| Poterie | Mercredi | 14 h - 16 h | Place Eglise | Mme Drappier |
| Club photo cours : | labo ouvert tous les jours sauf pendant les heures d'école samedi | | Ecole | M. Mansion |
| Cyclotourisme | nous contacter en mars 1983 | | | M. Heemerick |
| Spectacles | | | contacter au 080.25.46 | Mme ODE |
| Baby-sitting | | | | Mme Garnier |

COMMERCANTS DE SERMAISE

Village de Sermaise :

« LA GRANGE » 492.82.40 - 326.20.30

Traiteur-Noces-Banquets-Réceptions-Bufferets

VENTE DE FLEURS, PLANTES : Pépinières

Madame PERRIN

3, av. de Paris - 492.81.46

BEAUTY-HOME

La caravane-cabine d'esthétique sera place de la Mairie à Sermaise les 1^{er} et 3^e mardi de chaque mois, à partir de 10 heures.

CAFÉ - 492.82.02

Ets. SVALUTO-GENERO

CARROSSIER - 492.82.70

CLAUDE VINCENT

Avenue de Paris

CHERBUIN - 492.87.04

Le Mesnil

OLIVEIRA - 459.79.43

Le Mesnil

PEINTRE

Michel LE POUHALEC - 080.22.55
Sermaise

PLOMBIER - 492.82.41

Jean MERCIER - Sermaise

ARTISANS MAÇONS

Alain SELLERIN - 492.92.48

Blancheface

SAPIENZA - 492.88.49

Sermaise

André MANENT - 492.82.05

Le Mesnil

Joël SELLERIN - 459.62.33

9, Place de l'Eglise - Sermaise

Pierre MEYER - tous travaux - 492.47.67

33, rue de l'Antiquin,

Corbreuse 91410 Dourdan

FERRONNERIE

« A LA FORGE D'ANTAN »

Guy LEFEBVRE - 492.92.50

Blancheface

Balcons-Rampes-Grilles-Lampadaires-

Appliques-Bougeoirs-Chandeliers etc...

Réparation - restauration.

COMMERCANTS AMBULANTS

VILLAGE de SERMAISE :

Boulangier : Tous les jours sauf
lundi - samedi

Boucher : MARDI - JEUDI matin -
VENDREDI
DIMANCHE matin
SAMEDI après-midi.

Chevaline : MARDI matin.

Poissonnier : MARDI-MERCREDI- JEUDI
matin.

Epicerie : MERCREDI matin
JEUDI après-midi
VENDREDI après-midi.

Charcuterie : MARDI - JEUDI - SAMEDI
matin

Légumes : MERCREDI matin.

*Beurre -
fromage :* VENDREDI après-midi.

Hameaux MESNIL- BLANCHEFACE

Boulangier : MARDI - MERCREDI -
VENDREDI -
DIMANCHE fin de matinée.

Boucher : MARDI - JEUDI
VENDREDI matin - SAMEDI
après-midi.
DIMANCHE sur commande.

Poissonnier : MERCREDI après-midi.

*Beurre-
fromage :* SAMEDI après-midi

Epicerie : MARDI après-midi
JEUDI soir.

Légumes : MERCREDI après-midi.

Hameaux de BELLANGER :

Boulangier : Tous les jours à midi sauf lundi.

Boucher : JEUDI - SAMEDI après-midi.

Chevaline : sur commande.

Epicerie : MERCREDI matin.

Hameau de MONDETOUR :

Boucher : MARDI - JEUDI
VENDREDI matin
SAMEDI soir

Boulangier : Tous les jours sauf
JEUDI - SAMEDI.

*Beurre-
fromage :* VENDREDI matin.

Hameau de MONTFLIX :

Boulangier : MARDI - JEUDI - SAMEDI.

Boucher : Sur commande :
MARDI - JEUDI - SAMEDI.

*Beurre-
Fromage :* VENDREDI après-midi.

Charcuterie : MERCREDI matin.

COMMENT OBTENIR...

| PIECE DESIREE | OU S'ADRESSER | PIECES A FOURNIR | COUT |
|--|--|---|-----------------------------|
| Extrait de naissance | Mairie du lieu de naissance | - Indiquer date de naissance - Nom et prénoms - Pour mariage : l'indiquer + enveloppe timbrée | GRATUIT |
| Extrait de mariage | Mairie du lieu de mariage + enveloppe timbrée | - Date de mariage - Nom et prénoms | GRATUIT |
| Extrait de décès | Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile | - Date du décès - Nom et prénoms + enveloppe timbrée | GRATUIT |
| Fiche d'état civil (remplace bulletins de naissance, mariage, décès et certificat de vie) | Mairie du domicile ou de la résidence | - Individuelle : livret de famille ou extrait de naissance - Familiale : livret de famille. | GRATUIT |
| Carte nationale d'identité | Mairie du domicile | - Deux photos, un timbre fiscal - Livret de famille ou extrait de naissance - Autorisation parentale pour mineur - Ancienne carte en cas de renouvellement | 100,00 F (timbre fiscal) |
| Passeport | Mairie du domicile | - Deux photos, un timbre fiscal à 100 F - Livret de famille ou extrait de naissance - Carte d'identité - Autorisation parentale pour mineur - Passeport à renouveler le cas échéant. | 260,00 F (timbre fiscal) |
| Duplicata de livret de famille | Mairie du lieu de mariage | - Date du mariage - Nom et prénoms - Date et lieu de naissance des enfants - P.V. déclaration de perte | GRATUIT |
| Extrait du casier judiciaire Bulletin n° 3 | Greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance | - Indiquer son état civil + enveloppe timbrée | GRATUIT |
| Certificat de nationalité | Greffe du Tribunal de Grande Instance du domicile | - Livret de famille ou pièce prouvant la nationalité française. | |
| Carte d'électeur | Mairie du domicile (inscription chaque année du 1 ^{er} septembre au 31 décembre) | - Avoir 18 ans - Livret de famille - Attestation de domicile - Etre domicilié depuis plus de six mois dans la commune. | GRATUIT |

- Les timbres fiscaux sont à acheter dans un bureau de tabac.
- Pour obtenir rapidement un passeport ou une carte nationale d'identité, il est recommandé de ne pas déposer la demande pendant le mois qui précède les périodes de vacances scolaires.

RIVERAINS de la route de la Charpenterie et de la rue des Sources, il est dans votre intérêt de ne pas laisser en stationnement prolongé vos voitures et vos camions. La largeur du CV4 n'étant que de 4 mètres, le danger est réel aussi bien pour vous que pour vos enfants. Nous comptons sur votre compréhension et votre souci d'éviter des accidents qu'il vaut mieux prévoir que déplorer.

AVIS

Madame THIBIERGE, assistante sociale peut vous recevoir à la Mairie de Saint-Chéron, tous les mardis de 14 h à 16 h 30. Tél. : 492.21.51.

Vous pouvez également lui laisser un message à son secrétariat à Dourdan : 14, av. de Paris. Tél. 492.89.69.

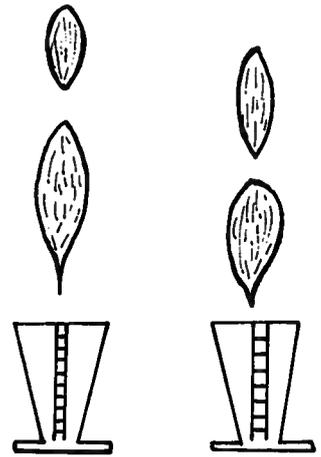
ASSISTANTE SOCIALE Caisse d'Allocations Familiales

Madame Masdoumier a été nommée sur notre ciconscription Assistante de catégorie. Elle intervient ponctuellement pour des problèmes concernant la Caisse d'Allocations Familiales.

Madame Masdoumier tient une permanence tous les mercredis après-midi, dans les locaux de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, 14 avenue de Paris à Dourdan.

Nous vous rappelons qu'il est un devoir de donner son sang, afin de sauver de nombreuses vie humaines et que toutes les personnes de 18 à 60 ans sont cordialement invitées à la prochaine collecte

EN MAIRIE



BIBLIOTHÈQUE

Nous sommes heureux de vous informer que nous avons acquis cette année une importante quantité de livres, ce qui nous permet de tenir à votre disposition, outre de nombreux romans (dont les plus récemment parus), des livres de voyage, des romans-policiers, ainsi que de science-fiction, des traités d'économie politique, des livres d'histoire ancienne et contemporaine, des recueils de poésie, des livres d'art, etc...

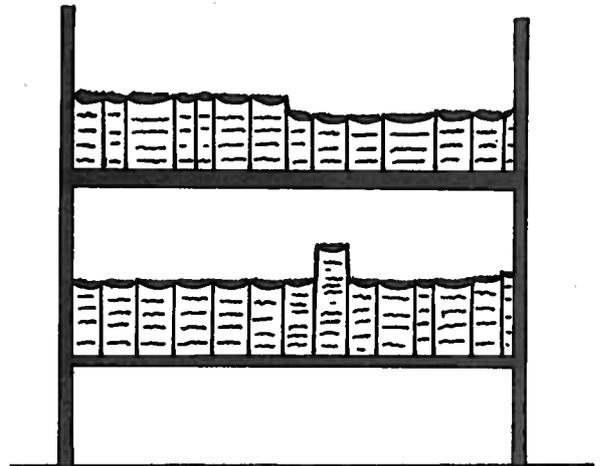
La fréquentation régulière de la bibliothèque vous procurera, nous en sommes persuadés, d'heureux moments de détente et de réflexion.

La bibliothèque est ouverte le samedi, de 9 h à 12 h

La somme de 0,50 F est perçue pour la location d'un livre-enfant et celle de 1 F pour un livre-adulte.

Une visite vous renseignera mieux.

Madame DUPIT
Bibliothécaire bénévole



IL EST RAPPELÉ

**QUE LES TICKETS DE CANTINE SCOLAIRE DE SERMAISE
SONT EN VENTE EN MAIRIE**

le SAMEDI de 10 h à 11 h 30 et seulement ce jour-là
merci d'en tenir compte !

**LA CAISSE D'ÉPARGNE
D'ESSONNE-SUD**

vient à votre porte...
AVEC SON CAR-SUCCESSALE N° II
le mardi,
Place de la Mairie à Sermaise
à 16 h 30

AVIS !

**Photocopie immédiate à votre disposition
en mairie
1,00 F. la copie**



OFFICE RELIGIEUX
messe le dimanche
jours de fête

11 h

A NOTER :

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| MAIRIE | 492.82.27 |
| URGENCE M. Le Maire | 459.60.60 |
| PRESBYTERE St.-Chéron ... | 492.20.02 |
| GENDARMERIE St-Chéron ... | 456.60.34 |
| POMPIERS | 456.56.64 |
| POMPIERS Dourdan N° 18 ou | 492.75.76 |
| HOPITAL CLINIQUE | 459.66.66 |
| AMBULANCE LEBARON | 492.50.65 |
| POMPES FUNEBRES P.L.M. . | 492.71.07 |
| MARBRIER M ^r Trouvé | 492.73.05 |
| MÉDECINS St.-Chéron | |
| . BOVAGNET | 456.62.29 |
| . CAMPANA | 456.62.77 |
| . MICHY | 456.50.39 |
| . BOUFFARD (pédiatre) | 456.50.64 |
| . HUARD | domicile 456.30.96 |
| | secrétariat 456.34.34 |
| SAGE FEMME | |
| . Mme Colette MIGLIORI Port Sud | 491.46.94 |
| . Visites prénatales | |
| . Cours d'accouchement sans douleurs | |
| remboursé par S.S. | |
| . Consultations | |
| . Soins infirmiers . | |
| PLANNING FAMILIAL | |
| . Arpajon | 083.90.10 |
| . Brétigny | 084.22.10 |
| . Juvisy | 921.49.94 |
| PODOLOGUE-PÉDICURE | |
| . SAUTEREY Dourdan | 492.88.17 |
| . MARCHAND Dourdan | 492.85.86 |
| . NICAULT Dourdan | 492.76.05 |
| . DRAMARD Dominique St-Chéron . | 456.33.77 |

INSTITUT MEDICO EDUCATIF
(pour enfants handicapés mentaux)
Egly - Siège social 14 rue Magne Etampes

ORTHOPHONISTES

Dourdan

| | |
|----------------------------------|-----------|
| . Mme CADILHAC 1 rue Gautreau .. | 492.76.05 |
| . Mme MICHAUX 9 rue du Dr Bals . | 492.76.24 |
| St-Chéron - Mme BOVAGNET | 456.62.29 |

SOIN A DOMICILE

| | |
|-------------------------------|-----------|
| . Mme OLLIVIER (St.-Chéron) . | 456.63.46 |
|-------------------------------|-----------|

PHARMACIES St.-Chéron

| | |
|---------------|-----------|
| . CARRE | 492.20.17 |
| | 492.27.36 |

PHARMACIES Dourdan

| | |
|------------------|-----------|
| . MASSIAS | 492.70.17 |
| . MONTHÉAN | 492.70.43 |
| . FLOTTES | 492.78.01 |

MÉDECINS Dourdan

| | |
|--------------------------|-----------|
| . DELAPORTE | 492.70.57 |
| . SARRAN | 492.72.70 |
| . MOULERE | 492.72.70 |
| . CALONNE | 492.72.70 |
| . FAYEMI | 492.77.17 |
| . LANZA (pédiatre) | 492.72.81 |
| . SENEZ | 492.75.18 |
| . PIRIOU | 492.89.79 |

VÉTÉRINAIRE

| | |
|------------------|-----------|
| . VIOLETTE | 492.78.56 |
|------------------|-----------|

DENTISTES

Dourdan

| | |
|--------------------|-----------|
| . LEBON René | 492.80.57 |
| . LEBON A.M | 492.71.16 |
| . SIGNERIN | 492.70.18 |
| . TOBAILEM | 492.71.58 |
| . GUILLON | 459.67.04 |

St-Chéron

| | |
|------------------------|-----------|
| . M.Mme BLACTAUD | 492.23.31 |
| . M. DUPONT | 492.31.66 |

TAXI - Saulgrain - Saint-Chéron 492.31.11

Gare S.N.C.F. Saint-Chéron 456.50.69

en cas de panne E.D.F. Dourdan 459.70.76

A partir de Janvier 1981 :

Un camion P.M.I. passera tous les deuxièmes lundis de chaque mois à 14 h, devant la mairie pour l'examen médical des petits.

Que les personnes intéressées le fassent savoir en Mairie afin d'établir des points d'arrêt nécessaires.

Les Bureaux de la MAIRIE, ainsi que son JARDIN où des bancs accueillent les personnes désirant s'y reposer, sont ouverts au public :

| | |
|----------|---------------|
| LUNDI | |
| MARDI | 9 h à 13 h |
| JEUDI | |
| VENDREDI | 14 h à 17 h |
| SAMEDI | de 9 h à 13 h |



FERME LE MERCREDI

M. le MAIRE reçoit le SAMEDI de 11 h à 12 h et sur rendez-vous.

Imprimé par A. PRADEAUX
119, route de Guisseray
91650 BREUILLET
Tél. 458.42.49
Composition :
R.L. COMPOSITION
Tél. 672.39.67 et 491.51.71